

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1851.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Guerre, pour 1852, est établi sur la même base moyenne et sur les mêmes bases que le Budget de l'exercice 1851.

Les crédits demandés s'élèvent à la somme de 26,787,000 francs.

Il n'a pas été tenu compte, dans l'évaluation des dépenses, de l'année bissextile, qui donne lieu à une augmentation de 50,000 francs environ.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au trésor, pendant l'année 1852, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèveront approximativement à 240,000 francs, indépendamment des *produits directs*, que l'on peut estimer à 280,000 francs, et des *produits indirects*, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables.

Le Budget est présenté pour se conformer aux dispositions de la loi sur la comptabilité. Il n'est que provisoire.

Les modifications qu'il pourra subir seront soumises ultérieurement aux Chambres.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, chargé par intérim du Département de la Guerre, et de l'avis de Notre conseil des Ministres :

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de *vingt-six millions sept cent quatre-vingt-sept mille francs* (26,787,000 francs), conformément au tableau ci-après.

Donné à Laeken, le 27 février 1851.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur, chargé par
intérim du Département de la Guerre,*

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	242,850 "
2	— des employés civils	140,000 "	5,850 "	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	4,000 "	6,000 "	
4	Matériel	40,000 "	"	
5	Dépôt de la guerre	16,000 "	10,000 "	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	673,000 "	"	1,084,752 70
7	— de l'état-major des provinces et des places	269,819 70	"	
8	— du service de l'intendance	141,935 "	"	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.				
9	Traitement du service de santé et administration des hôpitaux.	320,378 62	"	870,378 62
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	450,000 "	"	
11	Service pharmaceutique.	100,000 "	"	
CHAPITRE IV (*).				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	9,510,000 "	"	15,925,300 "
13	— de la cavalerie	3,069,400 "	"	
14	— de l'artillerie.	2,624,000 "	"	
15	— du génie	721,900 "	"	
CHAPITRE V.				
ÉCOLE MILITAIRE.				
16	État-major, corps enseignant et solde des élèves.	135,862 65	"	158,000 "
17	Dépenses d'administration	22,137 35	"	
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
18	Traitement du personnel des établissements.	37,203 "	"	556,000 "
19	Matériel de l'artillerie	440,370 "	58,427 "	
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
20	Matériel du génie.	750,000 "	200,000 "	950,000 "
A REPORTER. fr.		10,487,004 32	280,277 "	19,767,281 32

(*) Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	19,487,004 32	280,277 "	19,767,281 32
	CHAPITRE VIII.			
	PAIX, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
21	Pain	1,548,040 60	"	4,982,710 60
22	Fourrages en nature.	2,451,000 "	"	
23	Casernement des hommes	581,800 "	"	
24	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	60,000 "	"	
25	Frais de route et de séjour des officiers	85,000 "	"	
26	Transports généraux	50,000 "	"	
27	Chauffage et éclairage des corps de garde	56,000 "	"	
28	Remonte	540,970 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
29	Traitements divers et honoraires	157,104 90	"	169,104 90
30	Frais de représentation	12,000 "	"	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
31	Pensions et secours	59,000 "	4,050 "	63,050 "
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,855 18	"	12,855 18
	CHAPITRE XII.			
	GENDARMERIE.			
33	Traitement et solde de la gendarmerie	1,792,000 "	"	1,792,000 "
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET DE LA GUERRE. fr.	26,502,675 "	284,527 "	26,787,000 "

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
27 février 1851.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre de l'Intérieur, chargé par intérim
du Département de la Guerre,*

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(5)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTALE.			
1	Traitement du Ministre		
2	— des employés civils		
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre.		
4	Matériel		
5	Dépôt de la guerre		
			Total du chapitre I^{er}. fr.
CHAPITRE II. — ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	a. Officiers généraux b. Corps d'état-major c. Supplém ^t aux aides de camp des généraux command ^{rs} de divis ^{ns} et de brigade. d. Indemnité de fourrages e. Frais de bureau	
			Total de l'art. 6. fr.
7	Traitement de l'état-major des provinces et des places	a. État-major des provinces b. — des places c. Portiers-consignes d. Aumôniers e. Indemnité de fourrages f. Frais de bureau	
			Total de l'art. 7. fr.
8	Traitement du service de l'intendance	a. Traitement d'activité b. Indemnité de fourrages c. Frais de bureau	
			Total de l'art. 8. fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.			
Art. 6. Traitement de l'état-major général			
— 7. — des provinces et des places			
— 8. — du service de l'intendance			
			Total du chapitre II. fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
140,000 "	5,850 "	145,850 "	145,850 "	"	"	
4,000 "	0,000 "	10,000 "	10,000 "	"	"	
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	
16,000 "	10,000 "	26,000 "	26,000 "	"	"	
221,000 "	21,850 "	242,850 "	242,850 "	"	"	
368,085 80	"	368,085 80	368,085 80	"	"	
185,849 45	"	185,849 45	180,070 45	"	250 "	
12,984 75	"	12,984 75	12,984 75	"	"	
84,180 "	"	84,180 "	85,950 "	250 "	"	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
673,000 "	"	673,000 "	673,000 "	250 "	250 "	
14,089 20	"	14,089 20	14,089 20	"	"	
190,940 50	"	190,940 50	190,940 50	"	"	
12,900 "	"	12,900 "	12,900 "	"	"	
32,000 "	"	32,000 "	32,000 "	"	"	
5,490 "	"	5,490 "	5,475 "	15 "	"	
14,400 "	"	14,400 "	14,400 "	"	"	
269,819 70	"	269,819 70	269,804 70	15 "	"	
113,828 "	"	113,828 "	113,828 "	"	"	
6,405 "	"	6,405 "	6,387 50	17 50	"	
21,700 "	"	21,700 "	21,700 "	"	"	
141,953 "	"	141,953 "	141,915 50	17 50	"	
673,000 "	"	673,000 "	673,000 "	"	"	
269,819 70	"	269,819 70	269,804 70	15 "	"	
141,953 "	"	141,953 "	141,915 50	17 50	"	
1,084,752 70	"	1,084,752 70	1,084,720 20	32 50	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
CHAPITRE III. — SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.			
9	Traitement du service de santé et des hôpitaux	a. b. c. d.	Service de santé des hôpitaux — administratif Indemnité de fourrages Frais de bureau
			Total de l'art. 9. fr.
10	Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux		
11	Service pharmaceutique		
			Total du chapitre III. fr.
CHAPITRE IV. — SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	a. b. c. d. e.	Traitement et solde Indemnité de fourrages Moyens de transport aux troupes en marche Logement et nourriture Frais d'administration
			Total de l'art. 12. fr.
15	Traitement et solde de la cavalerie	a. b. c. d. e. f.	Traitement et solde Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux Casernement des chevaux Moyens de transport aux troupes en marche Logement et nourriture Frais d'administration
			Total de l'art. 15. fr.
14	Traitement et solde de l'artillerie	a. b. c. d. e. f. g.	Traitement et solde Indemnité de fourrages Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux Casernement des chevaux Moyens de transport aux troupes en marche Logement et nourriture Frais de bureau et d'administration
			Total de l'art. 14. fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
171,911 12	"	171,911 12	171,911 12	"	"	
145,552 50	"	145,552 50	145,550 50	202 "	"	
915 "	"	915 "	912 50	2 50	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
320,578 02	"	320,578 02	320,174 12	204 50	"	
450,000 "	"	450,000 "	435,150 "	14,850 "	"	
100,000 "	"	100,000 "	110,000 "	"	10,000 "	
870,578 02	"	870,578 02	865,524 12	15,054 50	10,000 "	
9,194,121 "	"	9,194,121 "	9,194,285 50	"	162 50	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.
59,475 "	"	59,475 "	59,512 50	162 50	"	
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
77,404 "	"	77,404 "	77,404 "	"	"	
164,000 "	"	164,000 "	164,000 "	"	"	
9,510,000 "	"	9,510,000 "	9,510,000 "	162 50	162 50	
2,012,078 77	"	2,012,078 77	2,015,189 54	"	510 77	Même observation que la précédente.
52,408 79	"	52,408 79	52,055 18	353 61	"	
51,157 16	"	51,157 16	51,000 "	157 16	"	
2,500 "	"	2,500 "	2,500 "	"	"	
12,485 28	"	12,485 28	12,485 28	"	"	
58,170 "	"	58,170 "	58,170 "	"	"	
5,069,400 "	"	5,069,400 "	5,069,400 "	510 77	510 77	
2,525,570 94	"	2,525,570 94	2,525,752 58	"	181 64	Idem.
12,810 "	"	12,810 "	12,775 "	35 "	"	
12,101 52	"	12,101 52	12,000 "	101 52	"	
14,821 06	"	14,821 06	14,775 94	45 12	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
22,386 48	"	22,386 48	22,386 48	"	"	
56,510 "	"	56,510 "	56,510 "	"	"	
2,624,000 "	"	2,624,000 "	2,624,000 "	181 64	181 64	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
15	Traitement et solde du génie.	a. Traitement et solde. b. Indemnité de fourrages. c. Moyens de transport aux troupes en marche d. Logement et nourriture. e. Frais de bureau et d'administration	. Total de l'art. 15. fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.			
	Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie.		
	— 13. — — de la cavalerie.		
	— 14. — — de l'artillerie		
	— 15. — — du génie		
			Total du chapitre IV. fr.
CHAPITRE V. — ÉCOLE MILITAIRE.			
16	État-major, corps enseignant et solde des élèves	a. Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur. b. — du corps enseignant c. Solde des élèves	 Total de l'art. 16. fr.
17	Dépenses d'administration		
			Total du chapitre V. fr.
CHAPITRE VI. — ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
18	Traitement du personnel des établis- sements.	a. Employés de la manufacture d'armes. b. — de la fonderie de canons c. — de l'arsenal d'Anvers	 Total de l'art. 18. fr.
19	Matériel de l'artillerie	a. Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales b. Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion. c. — de poudres de guerre d. Achat de cuirasses pour cuirassiers. e. Manufacture d'armes. f. Fonderie de canons g. Arsenal de construction. h. Dépenses de l'école de pyrotechnie. i. Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'ar- senal d'Anvers k. Confection de modèles de constructions d'artillerie. l. Dépenses diverses et menus achats	. Total de l'art. 19. fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
694,642 60	"	694,642 60	694,675 10	"	32 50	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.
11,895 "	"	11,895 "	11,862 50	32 50	"	
500 "	"	500 "	500 "	"	"	
2,782 40	"	2,782 40	2,782 40	"	"	
12,080 "	"	12,080 "	12,080 "	"	"	
721,900 "	"	721,900 "	721,900 "	32 50	32 50	
9,510,000 "	"	9,510,000 "	9,510,000 "	162 50	162 50	
3,069,400 "	"	3,069,400 "	3,069,400 "	510 77	510 77	
2,624,000 "	"	2,624,000 "	2,624,000 "	181 64	181 64	
721,900 "	"	721,900 "	721,900 "	32 50	32 50	
15,925,500 "	"	15,925,500 "	15,925,500 "	887 41	887 41	
55,925 99	"	55,925 99	55,924 99	1 "	"	
68,882 66	"	68,882 66	69,540 35	"	466 67	
55,054 "	"	55,054 "	57,918 75	"	4,864 75	
155,862 65	"	155,862 65	141,195 07	1 "	5,551 42	
22,157 55	"	22,157 55	25,600 95	"	1,469 58	
158,000 "	"	158,000 "	164,800 "	1 "	6,801 "	
9,600 "	"	9,600 "	9,600 "	"	"	
19,458 "	"	19,458 "	19,458 "	"	"	
8,145 "	"	8,145 "	8,145 "	"	"	
57,205 "	"	57,205 "	57,205 "	"	"	
80,000 "	"	80,000 "	80,000 "	"	"	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
"	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	"	
140,706 "	58,427 "	179,155 "	179,155 "	"	"	
60,542 "	"	60,542 "	60,542 "	"	"	
66,855 "	"	66,855 "	66,855 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
4,000 "	"	4,000 "	4,000 "	"	"	
2,267 "	"	2,267 "	2,267 "	"	"	
440,570 "	58,427 "	498,797 "	498,707 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI.			
	Art. 18. Traitement du personnel des établissements		
	— 19. Matériel.		
	Total du chapitre VI. fr.		
CHAPITRE VII. — MATÉRIEL DU GÉNIE.			
20	Matériel du génie	a.	Entretien ordinaire des bâtiments, fortifications et ouvrages mixtes
		b.	Constructions, réparations et renouvellements
		c.	Frais de surveillance générale
		d.	Achat d'immeubles
		e.	Location de bâtiments et champs de manœuvres
		f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureaux
		g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie
		h.	Levé des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc.
		i.	Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest
	Total de l'art. 20. fr.		
CHAPITRE VIII. — PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
21	Pain		
22	Fourrages en nature		
23	Casernement des hommes	a.	Loyer des fournitures de la société Félix Legrand
		b.	Fournitures appartenant aux communes
		c.	— — à l'État
		d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations.
	Total de l'art. 23. fr.		
24	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement		
25	Frais de route et de séjour des officiers {	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires
		b.	Frais de route et de séjour du Ministre
	Total de l'art. 25. fr.		

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,203 »	»	37,203 »	37,203 »	»	»	
440,370 »	58,427 »	498,797 »	498,797 »	»	»	
477,573 »	58,427 »	536,000 »	536,000 »	»	»	
163,500 »	»	163,500 »	169,000 »	»	5,500 »	
492,500 »	»	492,500 »	487,600 »	4,900 »	»	
19,000 »	»	19,000 »	18,000 »	1,000 »	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
36,000 »	»	36,000 »	37,500 »	»	1,500 »	
24,000 »	»	24,000 »	25,100 »	900 »	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
750,000 »	200,000 »	950,000 »	950,000 »	6,800 »	6,800 »	
1,548,940 60	»	1,548,940 60	1,547,532 14	1,608 46	»	
2,451,000 »	»	2,451,000 »	2,481,000 »	»	30,000 »	
452,650 »	»	452,650 »	452,650 »	»	»	
132,125 »	»	132,125 »	131,765 »	360 »	»	
15,942 98	»	15,492 98	15,898 »	44 98	»	
3,082 02	»	3,082 02	3,487 »	»	404 98	
581,800 »	»	581,800 »	581,800 »	404 98	404 98	
60,000 »	»	60,000 »	64,000 »	»	4,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
85,000 »	»	85,000 »	85,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
26	Transports généraux		
27	Chauffage et éclairage des corps de garde		
28	Remonte	{ a. b.	Achat de chevaux indigènes. Primes pour l'achat de chevaux indigènes.
			Total de l'art. 28. fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII.			
Art. 21. Pain			
— 22. Fourrages en nature			
— 23. Casernement des hommes			
— 24. Renouvellement de la buislerie et du harnachement			
— 25. Frais de route et de séjour des officiers.			
— 26. Transports généraux			
— 27. Chauffage et éclairage des corps de garde			
— 28. Remonte			
			Total du chapitre VIII. fr.
CHAPITRE IX. — TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
29	Traitements divers et honoraires.	{ a. b. c.	Traitement de disponibilité, de non-activité et de réforme Indemnité de fourrages Honoraires d'avocats et frais de procédure
			Total de l'art. 29. fr.
30	Frais de représentation		
			Total du chapitre IX. fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
550,970 "	"	550,970 "	562,970 "	57,000 "	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
540,970 "	"	540,970 "	512,970 "	57,000 "	"	
1,548,940 60	"	1,548,940 60	1,547,552 14	1,608 46	"	
2,451,000 "	"	2,451,000 "	2,481,000 "	"	30,000 "	
581,800 "	"	581,800 "	581,800 "	404 98	404 98	
60,000 "	"	60,000 "	64,000 "	"	4,000 "	
85,000 "	"	85,000 "	85,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
56,000 "	"	56,000 "	56,000 "	"	"	
540,970 "	"	540,970 "	512,970 "	57,000 "	"	
4,982,710 60	"	4,982,710 60	4,078,102 14	59,015 44	54,404 98	
140,752 40	"	140,752 40	140,879 55	"	146 95	
1,572 50	"	1,572 50	1,568 75	5 75	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
157,104 90	"	157,104 90	157,248 08	5 75	146 95	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
169,104 90	"	169,104 90	169,248 08	5 75	146 95	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
CHAPITRE X. — PENSIONS ET SECOURS.			
31	Pensions et secours.	a. Pensions temporaires et arriérées. b. Paiement du premier terme des pensions civiles et militaires. c. Secours à d'anciens militaires, à des veuves et des enfants mineurs et à d'anciens employés du Département de la Guerre d. Secours aux réfugiés politiques	
Total de l'art. 31.			fr.
CHAPITRE XI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget		
CHAPITRE XII. — GENDARMERIE.			
35	Traitement et solde de la gendarmerie.	a. Traitement et solde b. Indemnité de fourrages c. Entretien de la buffleterie et du harnachement d. Casernement des hommes e. — des chevaux f. Frais d'administration	
Total de l'art. 35.			fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"	
14,000 "	"	14,000 "	14,500 "	"	500 "	
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
"	4,050 "	4,050 "	4,170 "	"	120 "	
59,000 "	4,050 "	63,050 "	63,670 "	"	620 "	
12,853 18	"	12,853 18	14,985 46	"	2,132 28	
1,552,419 55	"	1,552,419 55	1,551,966 50	"	19,546 97	
403,140 95	"	403,140 95	383,704 70	19,436 25	"	
2,416 "	"	2,416 "	2,416 "	"	"	
25,766 40	"	25,766 40	25,696 "	70 40	"	
14,757 12	"	14,757 12	14,716 80	40 32	"	
13,500 "	"	13,500 "	13,500 "	"	"	
1,792,000 "	"	1,792,000 "	1,792,000 "	19,546 97	19,546 97	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		Récapitulation.	
Chapitres.	Pages.		
I.	0	Administration centrale.	
II.	<i>ib.</i>	États-majors	
III.	8	Service de santé et administration des hôpitaux	
IV.	<i>ib.</i>	Solde des troupes.	
V.	10	École militaire	
VI.	<i>ib.</i>	Établissements et matériel de l'artillerie.	
VII.	12	Matériel du génie	
VIII.	<i>ib.</i>	Pain, fourrages et autres allocations	
IX.	14	Traitements divers et honoraires	
X.	16	Pensions et secours	
XI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues.	
		Totaux des onze premiers chapitres.	fr.
XII.	<i>ib.</i>	Gendarmerie	
		Totaux.	fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
221,000 .	21,850 .	242,850 .	242,850 .	"	"	
1,084,752 70	"	1,084,752 70	1,084,720 20	32 50	"	
870,378 62	"	870,378 62	865,324 12	15,054 50	10,000 "	
15,925,500 .	"	15,925,500 .	15,925,500 .	887 41	887 41	
158,000 .	"	158,000 .	164,800 .	1 "	6,801 "	
477,575 .	58,427 .	536,000 .	536,000 .	"	"	
750,000 .	200,000 .	950,000 .	950,000 .	6,800 "	6,800 "	
4,982,710 00	"	4,982,710 00	4,978,102 14	59,015 44	54,404 08	
169,104 00	"	169,104 90	169,248 08	5 75	146 95	
50,000 .	4,050 .	65,050 .	65,670 .	"	620 "	
12,855 18	"	12,855 18	14,985 46	"	2,152 28	
24,710,675 .	284,327 .	24,995,000 .	24,995,000 .	61,792 00	61,792 60	
1,792,000 .	"	1,792,000 .	1,792,000 .	10,546 97	10,546 97	
26,502,675 .	284,327 .	26,787,000 .	26,787,000 .	81,559 57	81,559 57	
Différence. fr.				"		

(21)

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1852.



DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE I^{er}. —

NATURE DES DÉPENSES.			CRÉDIT	
			Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloué POUR L'EXERCICE 1881.
ARTICLE PREMIER.				
Traitement du Ministre			21,000 »	21,000 »
ART. 2. — <i>Traitement des employés civils.</i>				
EFFECTIF.				
4	Chef, sous-chefs de division et juriconsulte fr.	17,700 »		
16	Chefs et sous-chefs de bureau	48,000 »		
56	Employés de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 5 ^e classe.	56,000 »		
»	Salaire des huissiers, messagers, ouvriers lithographiques et autres gens de service.	18,300 »		
		140,000 »		
<i>Dépenses extraordinaires.</i>				
Solde de non-activité de 5 employés civils et de 2 messagers du Département de la Guerre			5,850 »	
			145,850 »	145,850 »
ART. 3.				
Supplément aux sous-officiers employés au Département de la Guerre			4,000 »	
<i>Dépenses extraordinaires.</i>				
Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre (a			6,000 »	
			10,000 »	10,000 »
ART. 4 — <i>Matériel.</i>				
Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres frais.			18,660 »	
Chauffage et éclairage			7,600 »	
Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurances contre l'incendie, etc.			15,540 »	
			40,000 »	40,000 »
ART. 5. — <i>Dépôt de la Guerre.</i>				
Reconnaisances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes			16,000 »	
<i>Dépenses extraordinaires.</i>				
Réduction des plans parcellaires du cadastre, pour servir à la confection de la carte topographique du pays			10,000 »	
			26,000 »	26,000 »

Administration centrale.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
.	.	
.	.	
.	.	a) Cette allocation sera entièrement supprimée au fur et à mesure que les officiers , actuellement employés au Ministère de la Guerre, et qui jouissent de l'indemnité, recevront une autre destination ou obtiendront de l'avancement.
.	.	
.	.	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1851.
ART. 6. — <i>État-major général.</i>			
LITT. A.			
Officiers généraux.			
SECTION D'ACTIVITÉ.			
9	56	Lieutenants généraux	152,100 "
18	54	Généraux-majors.	208,800 "
			360,900 "
27	90	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,804 50
			350,095 50
SECTION DE RÉSERVE.			
2	8	Lieutenants généraux	20,280 "
4	8	Généraux-majors.	33,600 "
			53,880 "
6	16	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	269 40
			55,610 60
			412,706 10
A DÉDUIRE :			
		Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	16,900 "
		Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :	
		1 lieutenant général de la section d'activité.	16,900 "
		1 — — — de réserve	10,140 "
			43,940 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	219 70
			45,720 50
			568,985 80
LITT. B.			
Corps d'état-major.			
5	6	Colonels	25,200 "
5	6	Lieutenants-colonels.	18,900 "
5	10	Majors.	27,500 "
9	9	Capitaines de 1 ^{re} classe.	41,850 "
9	9	— de 2 ^e —	34,200 "
9	9	Lieutenants	26,550 "
9	9	Sous-lieutenants.	22,500 "
			196,700 "
47	58	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	985 50
			195,716 50
		A DÉDUIRE pour vacances et congés	9,867 05
			185,849 45
			186,079 45
LITT. C.			
Aides de camp et officiers d'ordonnance.			
Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :			
6	6	Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe, 5 à fr. 1,350	4,050 "
4	4	— de 2 ^e — 2 à 900	1,800 "
5	5	Lieutenants d'infanterie. 5 à 1,050	3,150 "
4	4	Sous-lieutenants d'infanterie 2 à 900	1,800 "
2	2	Capitaines d'artillerie 2 à 450	900 "
1	1	Capitaine du génie 1 à 450	450 "
2	2	Lieutenants d'artillerie 2 à 450	900 "
5	5	Capitaines de 1 ^{re} classe d'état-major	"
2	2	— de 2 ^e —	"
4	4	Lieutenants d'état-major	"
			13,050 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	65 25
80	107		12,984 75
TOTAL des litt. A, B et C (à reporter). fr.		567,820 "	568,050 "

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloué POUR L'EXERCICE 1881.
REPORT DES LITT. A, B et C. . . fr.	567,820 *	568,050 *
LITT. D.		
Indemnité de fourrages.		
Officiers généraux de la section d'activité	90 chevaux.	
— — — — — de réserve	16 —	
Corps d'état-major.	58 —	
Aides de camp et officiers d'ordonnance	35 —	
	197 —	
A DÉDUIRE :		
1° Pour 5 officiers supérieurs du corps d'état-major, employés à un service spécial, et qui, dans cette position, ne perçoivent qu'une ration . . .	5 chevaux.	
2° Réduction de 2 rations pour 1 lieutenant général de la section de réserve.	2 —	
3° Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposi- tion ultérieure : savoir :		
1 lieutenant général de la section d'activité	4 —	
1 — — — — — de réserve	4 —	
	13 chevaux.	
RESTE.	184 —	
184 chevaux $\times$ 565 = 67,160 journées, donnant droit à l'indemnité représentative, à raison de fr. 1 25 c.	85,950 *	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 184 journées	250 *	
	84,180 *	85,950 *
LITT. E.		
Frais de bureau.		
1 Lieutenant général, gouverneur de la résidence (dépense éventuelle).	500 *	
4 Généraux-majors, commandants de brigade et de province, à fr. 1,200	4,800 *	
4 — — — — — de province. 1,000	4,000 *	
9 — — — — — de brigade 500	4,500 *	
4 chefs d'état-major de division territoriale 1,500	6,000 *	
2 — — — — — de cavalerie 600	1,200 *	
	21,000 *	21,000 *
TOTAL de l'art. G. fr.	675,000 *	675,000 *

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION	
"	250 "	
250 "	"	
"	"	
250 "	250 "	

DEVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		De nature	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1852	POUR L'EXERCICE 1851
ART 7 — Etat-major des provinces et des places			
LITT A			
Etat-major des provinces			
5	10	Général major ou colonel	42,000 »
5	10	Supplément de traitement aux 9 lieutenants et sous lieutenants aides de camp des commandants de province	5,760 »
			47,760 »
		A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments	238 80
		A DÉDUIRE pour emplois vacants, auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir	47 521 20
		4 commandants de province	55,000 »
		A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments	108 »
			55,432 »
			14,080 20 14,080 20
LITT B			
Etat-major des places			
9		Commandants de place de 1 ^{re} classe	56,700 »
15		— de 2 ^e —	65,000 »
6		— de 3 ^e —	19,800 »
6	15	Adjudants de place de 1 ^{re} classe (majors)	18,000 »
6		— (capitaines)	15,000 »
12		— de 2 ^e classe	25,200 »
10		— de 3 ^e —	18,000 »
61	15		215,700 »
		A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments	1,078 50
		Reste	214 621 50
		A DÉDUIRE	
		Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir	
		1 commandant de place de 1 ^{re} classe	6 300 »
		2 — de 2 ^e —	8 400 »
		2 — de 3 ^e —	6,000 »
		1 adjudant de place de 1 ^{re} classe	2 000 »
			25,800 »
		A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments	119 »
			25,681 »
			190 940 50 190,940 50
LITT C			
15		Portiers consignés de 1 ^{re} classe	5,000 »
45		— de 2 ^e —	9,000 »
60			12,000 »
129	25		12,900 »
LITT D			
Traitement de 55 aumôniers et desservants			52,000 » 52,000 »
LITT E			
Indemnité de fourrages			
Etat major des provinces		10 chevaux	
— des places		15 —	
		25 chevaux	
A DÉDUIRE			
Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir			
Général major ou colonel commandant		8 chevaux	
Etat major des places		5 —	
		15 —	
Reste		12 chevaux	
12 chevaux X 365 = 4,380 journées donnant à fr 1 25 c ^t		Etat indemnité représentative de fourrages,	fr 5,475 »
Augmentation résultant de l'année bis-sextile		3 journées	15 »
			5,490 » 5,475 »
LITT F			
Frais de bureau			
1		commandant de province	1,000 »
2		commandants de place à	2 000 »
2		—	800 »
4		—	1 600 »
4		—	800 »
15		—	2,000 »
10		— et officiers subalternes	400 »
			5,200 »
			2 600 »
			14,400 » 14,400 »
Total de l'art 7		fr	260,819 70 260,804 70

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.	
15		
15		

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

EFFECTIF.		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			Demandé	Alloué
			POUR L'EXERCICE 1882.	POUR L'EXERCICE 1881.
BONNES.	CHERACES.			
		ART. 8. — <i>Intendance militaire.</i> (a		
		LITT. A.		
1	1	Intendant en chef fr. 11,000 »		
1	1	— de 1 ^{re} classe 8,400 »		
4	4	— de 2 ^e — 25,200 »		
8	8	Sous-intendants de 1 ^{re} classe 44,000 »		
4	»	— de 2 ^e — 15,200 »		
4	»	— adjoints 10,000 »		
22	14	114,400 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments. 572 »		
			113,828 »	115,828 »
		LITT. B.		
		Indemnité de fourrages.		
		14 chevaux $\times 565 = 5,110$ journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à fr. 1 25 c'. fr. 6,387 50		
		Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 14 journées 17 50		
			6,405 »	6,387 50
		LITT. C.		
		Frais de bureau.		
		4 directeurs dans les divisions territoriales à fr. 3,500 » 14,000 »		
		3 sous-intendants de 1 ^{re} classe dans les provinces à 2,500 » 7,500 »		
		1 — — au camp de Beverloo, pour la période du campement. 200 »		
			21,700 »	21,700 »
		Total de l'art. 8. fr.	141,933 »	141,915 50

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
		COMPOSITION ORGANIQUE. <table> <tr> <th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr> <tr> <td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>"</td></tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>"</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>4</td><td>"</td></tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td><td>8</td><td>"</td></tr> <tr> <td>— de 2^e —</td><td>4</td><td>"</td></tr> <tr> <td>— adjoints</td><td>4</td><td>"</td></tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>"</td><td>20</td></tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs</td><td>"</td><td>45</td></tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td><td>"</td><td>29</td></tr> <tr> <td>22</td><td>(*) 105</td><td>125</td></tr> </table>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	"	— de 1 ^{re} classe	1	"	— de 2 ^{me} —	4	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	8	"	— de 2 ^e —	4	"	— adjoints	4	"	Capitaines quartiers-maitres	"	20	Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	45	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	"	29	22	(*) 105	125
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																	
Intendant en chef.	1	"																																	
— de 1 ^{re} classe	1	"																																	
— de 2 ^{me} —	4	"																																	
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	8	"																																	
— de 2 ^e —	4	"																																	
— adjoints	4	"																																	
Capitaines quartiers-maitres	"	20																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	45																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	"	29																																	
22	(*) 105	125																																	
17 50	"																																		
17 50	"																																		

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Solde des troupes*.)

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE III. — Service de santé

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1851.
ART. 9. — Service de santé et des hôpitaux.			
LITT. A.			
Service de santé. (a)			
1	1	Inspecteur général	11,600 »
4	»	Médecins principaux	25,200 »
7	»	— de garnison	58,500 »
1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550 »
20	»	— adjoints	52,000 »
1	»	Pharmacien principal	4,650 »
4	»	— de 1 ^{re} classe	15,200 »
8	»	— de 2 ^{me} —	20,000 »
18	»	— de 3 ^{me} —	28,800 »
1	1	Inspecteur vétérinaire	4,650 »
65	2		185,050 »
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		919 75	
RESTE. fr.		185,050 25	
A DÉDUIRE :			
La moitié du traitement de l'inspecteur vétérinaire (b).		2,525 »	
Pour emplois vacants, auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :			
1		Médecin de garnison	5,500 »
1		— de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550 »
		11,175 »	
A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments.		55 87	
		11,119 13	
		171,911 12	171,911 12
TOTAL du litt. A (à reporter). fr.		171,911 12	171,911 12

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

et administration des hôpitaux.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																										
		a) <table> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th><th>SERVICE des CORPS.</th><th>TOTAL.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Médecins en chef et principaux</td><td>4</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de garnison.</td><td>7</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de régiment</td><td>»</td><td>28</td></tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>28</td></tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td><td>»</td><td>38</td></tr> <tr> <td>— adjoints.</td><td>20</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Pharmacien principal.</td><td>1</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td><td>4</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td><td>18</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire</td><td>1</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>11</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>»</td><td>9</td></tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td><td>»</td><td>7</td></tr> <tr> <td></td><td>65</td><td>(*) 121</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>186</td></tr> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.	Inspecteur général	1	»	Médecins en chef et principaux	4	»	— de garnison.	7	»	— de régiment	»	28	— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	28	— — de 2 ^{me} —	»	38	— adjoints.	20	»	Pharmacien principal.	1	»	— de 1 ^{re} classe	4	»	— de 2 ^{me} —	8	»	— de 3 ^{me} —	18	»	Inspecteur vétérinaire	1	»	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	11	— de 2 ^{me} —	»	9	— de 3 ^{me} —	»	7		65	(*) 121			186
COMPOSITION ORGANIQUE.																																																											
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.																																																									
Inspecteur général	1	»																																																									
Médecins en chef et principaux	4	»																																																									
— de garnison.	7	»																																																									
— de régiment	»	28																																																									
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	28																																																									
— — de 2 ^{me} —	»	38																																																									
— adjoints.	20	»																																																									
Pharmacien principal.	1	»																																																									
— de 1 ^{re} classe	4	»																																																									
— de 2 ^{me} —	8	»																																																									
— de 3 ^{me} —	18	»																																																									
Inspecteur vétérinaire	1	»																																																									
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	11																																																									
— de 2 ^{me} —	»	9																																																									
— de 3 ^{me} —	»	7																																																									
	65	(*) 121																																																									
		186																																																									
		(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV, Solde des troupes). b) Un arrêté royal du 6 mars 1850, n° 42,608, ayant appelé cet officier de santé aux fonctions de directeur de l'école vétérinaire et d'agriculture de l'État, son traitement a été porté, par moitié, aux Budgets de la Guerre et de l'Intérieur.																																																									

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE III. — Service de santé

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1851.
Report du litt. A. fr.		171,911 12	171,911 12
EFFECTIF.	LITT. B.		
	Service administratif.		
5	Directeurs de 1 ^{re} classe	12,500 »	
5	— de 2 ^e —	9,000 »	
8	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe	11,200 »	
8	— de 2 ^e —	9,600 »	
		42,300 »	
	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments.	211 50	
	RESTE.	42,088 50	
5	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	5,000 »	
5	— — de 2 ^e —	4,500 »	
40	Employés de 1 ^{re} classe	18,980 »	
41	— de 2 ^e —	16,461 50	
70	Infirmiers de 1 ^{re} classe	22,995 »	
71	— de 2 ^e —	20,752 »	
35	Sœurs hospitalières	26,400 »	
		157,157 »	
201	Augmentation résultant de l'année bissextile.	216 90	
	Fr. 157,373 90		
	A DÉDUIRE :		
Pour emplois vacants, auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure ;			
	SAVOIR :		
2	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe	2,800 »	
5	— de 2 ^e —	5,600 »	
		6,400 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments.	52 »	
	RESTE.	6,368 »	
5	Employés de 1 ^{re} classe	1,425 50	
5	— de 2 ^e —	1,204 05	
5	Infirmiers de 1 ^{re} classe	1,642 50	
4	— de 2 ^e —	1,168 »	
		11,806 50	
	Augmentation résultant de l'année bissextile.	14 90	
	11,821 40		
	LITT. C.	145,552 50	145,350 50
	Indemnité de fourrages.		
2 chevaux $\times$ 365 = 750 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à raison de fr. 1 25 c.		912 50	
	Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 2 journées.	2 50	
	LITT. D.	915 »	912 50
	Frais de bureau.		
Inspecteur général du service de santé		2,000 »	2,000 »
Total de l'art. 9. fr.		320,378 02	320,174 12

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

et administration des hôpitaux (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	"	
202	"	
2 50	"	
"	"	
204 50	"	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE III. — *Service de santé*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1832.	Alloué POUR L'EXERCICE 1831.
ART. 10. — <i>Nourriture et habillement des malades, entretien des hôpitaux.</i>		
a) 490,000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à raison de 90 c.	441,000	
10,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation	9,000	
500,000	450,000	435,150
ART. 11. — <i>Service pharmaceutique.</i>		
Achats de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie ; émoluments aux médecins civils pour médicaments, etc., fournis accidentellement aux militaires malades dans les endroits où il n'existe pas de médecins militaires ; menues dépenses	100,000	110,000

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

et administration des hôpitaux (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) Infanterie 544,800 Cavalerie 76,600 Artillerie 60,400 Génie 8,800 <u>490,000 journées.</u>
(b 14,850 »	»	b) Augmentation du nombre de journées de militaires en traitement, basée sur la moyenne des quatre années antérieures.
»	(c 10,000 »	c) Réduction probable dans les prix des médicaments.

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1851.
ART. 12. — <i>Traitement et solde de l'infanterie (a.</i>			
LIT. A.			
Solde d'activité.			
1590	150	Officiers de tous grades	3,461,666 72
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	17,508 53
			(b 5,444,358 59
18992	"	Sous-officiers, caporaux et soldats (y compris 500 enfants de troupe)	(c 6,044,358 92
20382	150		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		29,000 "	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		12,000 "	
— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 29,488 rations		9,795 20	
Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens à incorporer, soit, à 10 francs		75,000 "	
		9,612,512 51	
A DÉDUIRE :			
Pour vacances dans le cadre de réserve, soit $\frac{1}{2}$ de l'effectif organique		53,335 36	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		266 67	
RESTE.		53,066 69	
Pour les journées de marche avec log ^t et nour ^r , 72,600 journées à 21 c ^t		15,246 "	
— les militaires traités dans les hôpitaux, 344,500 — à 70 c ^t		241,150 "	
— incomplets et congés		108,928 82	
		418,391 51	
		9,104,121 "	9,104,283 50
TOTAL du lit. A. (à reporter). fr.		9,104,121 "	9,104,283 50

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Solde des troupes.

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS						
ACCROISSANT	DIMINUANT							
		a) Cette année se compose d'un régiment de grenadiers, de deux régiments d'infanterie de ligne, d'un régiment de carabiniers, de deux régiments de chasseurs à pied, d'une compagnie sédentaire de sous-officiers, de deux compagnies sédentaires de fusiliers, d'une division de discipline, d'une compagnie d'enfants de troupe et d'un cadre de réserve, comportant l'effectif ci-après						
		Officiers.						
		Officiers d'infanterie	Officiers complémentaires	Médecins	Chevaux			
		GRADES			TRAITEMENT annuel	MOYEN		
		16	"	"	52	Colonels	7,400	118,400
		16	"	"	16	Lieutenants colonels	5,900	94,400
		66	"	"	66	Majors	5,000	335,300
		16	"	"	16	Capit adjut majors de 1 ^{re} et de 2 ^{de} cl., au traitem ^t moyen de	5,500	56,000
		"	16	"	"	— qu'artiers-maitres —	5,500	56,000
		36	"	"	"	Lieutenants adjutants majors	2,500	82,800
		13	"	"	"	Sous lieutenants	2,000	26,000
		"	16	"	"	Lieutenants officiers p ^{er} ceurs	2,500	56,800
		"	17	"	"	Sous lieutenants	2,000	34,000
		"	16	"	"	Capitaines administrateurs d'habillement	5,500	52,800
		16	"	"	"	Officiers d'armement	1,900	50,400
		13	"	"	"	Lieutenants porte-drapeau	1,900	24,700
		"	"	16	"	Médecins de régiment	4,200	67,200
		"	"	16	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe	5,500	55,600
		"	"	35	"	— — de 2 ^e —	2,500	82,500
		169	"	"	"	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,500	557,700
		165	"	"	"	— de 2 ^e —	2,900	472,700
		555	"	"	"	Lieutenants	1,900	656,500
		537	"	"	"	Sous lieutenants	1,600	559,200
		1,196	62	65	150			
		1,526						
					Cadre de réserve			
		32	Capitaines de 1 ^{re} et de 2 ^e classe, au traitement moyen de			2,066 06	66,155 78	
		52	Lieutenants			1,266 67	40,555 44	
		62					5,161,666 72	
		1,500			A déduire 1/2-0/0 pour médicaments		17,504 35	
					TOTAL EGAL 6)		fr 3,444,538 50	
		Troupes.						
				JOURNAUX	SOLDAT moyenne	MOYEN		
		62	adjudants sous-officiers	25,722	2 71	64,294 70		
		13	timbours majors	4,744	1 97	9,547 65		
		5	sergents cornets	1,090	1 97	2,157 10		
		16	maitres armuriers	3,840	1 99	11,621 60		
		52	— tailleurs et cordonniers	11,640	1 92	10,735 60		
		223	musiciens d'et de major	81,760		150,504		
		62	caporaux timbours et cornets	22,650	1 15	23,071 90		
		380	sergents majors	153,700	2 "	276 691 90		
		1,105	sergents	512,095	1 67 70	837,746 50		
		518	— fourriers	127,020	1 67 50	212,700 10		
		2,016	caporaux	755,840	1 92 30	480,257 80		
		666	timbours et cornets	245,090	1 81 20	197,851 00		
		128	clèves timbours et cornets	46,720	1 70	52,704		
		15,074	grenadiers, carabiniers, voltigeurs, fusiliers et chasseurs	4,772,010	1 72 27	3,585,435 10		
		62	sous-officiers et timbours de la compagnie sédentaire de sous-officiers	22,650	1 40	31,692		
		500	enfants de troupe	182,500	1 52 20	101,068 50		
		18,992		6,352,080		6 028,290 70		
		Augmentation résultant de l'année bissextile				16,408 62		
					6,361,072	TOTAL EGAL c)	6,044,538 92	
	</							

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloué POUR L'EXERCICE 1881.
REPORT du litt. A. fr.	9,194,121	9,194,285 50
LITT. B.		
Indemnité de fourrages.		
150 chevaux $\times$ 505 = 47,450 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fr. 1 25 c ^t fr.		59,512 50
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 150 journées.	162 50	
	59,475	59,512 50
LITT. C.		
Moyens de transport aux troupes en marche	15,000	15,000
LITT. D.		
Logement et nourriture.		
8,000 miliciens à incorporer, soit pour 4 jours de marche 32,000 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année 21,000		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 51,600		
	72,600	
	104,600 journ. à 74 c ^t .	77,404
	77,404	77,404
LITT. E.		
Frais d'administration.		
Régiment de carabiniers 12,000		
Quinze régiments d'infanterie et de chasseurs à pied à fr. 10,500	157,500	
Six compagnies sédentaires, de discipline et d'enfants de troupe à — 400	2,400	
	171,900	
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues 7,000		
	164,000	164,000
TOTAL de l'art. 12. fr.	9,510,000	9,510,000

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	162 50	
162 50	"	
"	"	
"	"	
"	"	
162 50	"	
162 50	162 50	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT																							
		Demandé POUR L'EXERCICE 1852.	Alloué POUR L'EXERCICE 1851.																						
ART. 13. — <i>Traitement et solde de la cavalerie (a.</i> LITT. A. Solde d'activité. <table><tr><td>548</td><td>404</td><td>Officiers de tous grades</td><td>1,221,800 "</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{4}\%$ pour médicaments</td><td>6,109 "</td><td>(b 1,215,691 "</td><td></td></tr><tr><td>4,475</td><td>5,929</td><td>Sous-officiers, brigadiers et soldats</td><td></td><td>(c 1,858,465 82</td><td></td></tr><tr><td>4,821</td><td>4,503</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> Haute paye pour chevrons d'ancienneté 9,000 " Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 5,000 " — de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 4,265 rations 1,705 20 1^{re} mise de petit équipement à allouer à 500 miliciens à incorporer, soit à 10 francs 5,000 " 5,094,860 02 A DÉDUIRE : Pour les journ. de marche avec logem^t et nourrit., 14,782 j. à 21 c^t. 3,125 12 — les militaires traités dans les hôpitaux . . . 76,600 — 99 — 76,854 " — incomplets et congés 103,224 15 182,181 25 2,912,678 77 2,915,180 54 LITT. B. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, 1,454,085 journées à 9 centimes 129,067 65 Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 5,929 journées 553 61 129,421 26 A DÉDUIRE pour chevaux manquants et pour le solde disponible à cette masse au 1^{er} janvier 1852 77,012 47 52,408 79 52,055 18 TOTAL des litt. A et B (à reporter). fr. 2,965,087 56 2,965,244 72		548	404	Officiers de tous grades	1,221,800 "					A DÉDUIRE $\frac{1}{4}\%$ pour médicaments	6,109 "	(b 1,215,691 "		4,475	5,929	Sous-officiers, brigadiers et soldats		(c 1,858,465 82		4,821	4,503				
548	404	Officiers de tous grades	1,221,800 "																						
		A DÉDUIRE $\frac{1}{4}\%$ pour médicaments	6,109 "	(b 1,215,691 "																					
4,475	5,929	Sous-officiers, brigadiers et soldats		(c 1,858,465 82																					
4,821	4,503																								

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS									
ALIMENTATION	DIMINUTION	a) Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers, de deux régiments de cuirassiers et d'un régiment de guides, comportant l'effectif ci-après									
Officiers.											
Officiers de cavalerie	Officiers comptables	Médecins	Vétérinaires	CHEVAUX		GRADES	RATIONS DE FOURRAGES		TRAITEMENT annuel	MONTANT	
				de grosse cavalerie	de cavalerie légère		fortes	légères			
7	»	»	»	9	12	Colonels	3,285	4,380	8,400	58,800	
7	»	»	»	6	8	Lieutenants colonels	2,190	2,920	6,300	44,100	
10	»	»	»	14	24	Majors	5,110	8,760	5,500	104,500	
7	»	»	»	6	8	Capitaines en second, adjudants-majors	2,190	2,920	4,200	29,400	
7	»	»	»	6	8	Lieutenants	2,190	2,920	3,500	25,450	
7	»	»	»	6	8	Capitaines en second, instructeurs	2,190	2,920	4,200	29,400	
»	3	»	»	»	»	— quartiers-maitres de 1 ^{re} cl	»	»	3,700	11,100	
»	4	»	»	»	»	— de 2 ^e cl	»	»	3,300	15,200	
»	5	»	»	»	»	Lieutenants officiers payeurs	»	»	2,300	6,900	
»	4	»	»	»	»	Sous-lieutenants	»	»	2,000	8,600	
»	7	»	»	»	»	Capitaines administrateurs d'habillement	»	»	3,500	25,100	
7	»	»	»	3	4	Lieutenants portecendard	1,095	1,460	2,950	20,650	
»	»	7	»	3	4	Médecins de régiment	1,095	1,460	4,200	29,400	
»	»	7	»	3	4	— de bataillon, de 1 ^{re} classe	1,095	1,460	3,350	23,450	
»	»	5	»	1	4	— de 2 ^e classe	565	1,460	2,500	12,500	
»	»	»	7	3	4	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1,095	1,460	3,350	23,450	
»	»	»	5	1	4	— de 2 ^e classe	565	1,460	2,500	12,500	
»	»	»	7	3	4	— de 3 ^e classe	1,095	1,460	1,900	12,600	
78	»	»	»	28	48	Capitaines commandants	10,220	17,520	4,600	176,700	
78	»	»	»	28	48	— en second	10,220	17,520	3,800	144,400	
76	»	»	»	28	48	Lieutenants	10,220	17,520	2,950	224,200	
76	»	»	»	28	48	Sous-lieutenants	10,220	17,520	2,500	190,000	
289	21	19	19	176	288		64,240	105,120		1,221,800	
348				464			169,360				
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments										6,109	
TOTAL (ALB)										1,215,691	
Troupes											
HOMMES	CHEVAUX		GRADES	Joinsés le mois OFFICIERS et soldats	RATIONS DE FOURRAGES		SOLDAT mensuel	MONTANT			
	de grosse cavalerie	de cavalerie légère			fortes	légères					
19	7	12	Adjudants sous-officiers	6,955	2,550	4,580	2 92	20,250 20			
7	3	4	Trompettes majors	2,550	1,095	1,460	2 29 20	5,858 20			
7	3	4	— brigadiers	2,550	1,095	1,460	1 88	4,810 70			
7	»	»	Maitres armuriers	2,550	»	»	2 52 20	6,445 90			
21	»	»	— tailleurs, selliers et bottiers	7,665	»	»	2 99 25	7 610 20			
45	14	24	Marechaux des logis chefs	16,425	5,110	8,760	2 52 20	41,442 10			
206	84	144	Marechaux des logis	95,440	50,660	22,560	2 09 25	195,581 60			
45	14	24	— fourriers	16,425	5,110	4,760	2 09 25	54,579 30			
456	168	288	Brigadiers	166,440	61,520	105,120	1 20 25	200,255 60			
114	42	72	Trompettes	41,610	15,550	26,280	1 67 25	69,620 10			
76	»	»	Marechaux ferrants	27,740	»	»	2 99 25	27 550 20			
5,420	1,174	1,848	Soldats	1,218,500	428,510	674,520	» 99 25	1,239,085 80			
4,475	1,009	2,420	Augmentation résultant de l'année bissextile	1,652,645	550,785	885,500		1,855,586 05			
3,929				4,475	»	»		5,077 77			
				1,657,118	550,785	885,500	TOTAL ÉVALUÉ c)	1,958,465 82			
						1,454,085					
176 298				Chevaux d'officiers		64,240 105,120					
1,509 2,420				— de troupe		50,785 885,500					
1,685 2,708				Augmentation résultant de l'année bissextile		615,025 988,420					
4,395						1,685 2,708					
						616,710 991,128					
						1,607,838					
555 61	d) Sur le chiffre des incomplets et congés										
555 61	5 0 77										

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1852.	Alloué POUR L'EXERCICE 1851.
REPORT des litt. A et B. fr.	2,965,087 56	2,965,244 72
LITT. C.		
Casernement des chevaux de troupe, 1,454,085 journées à 4 centimes	57,563 40	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 3,929 journées.	157 16	
	57,520 56	
A DÉDUIRE pour chevaux en route, au camp ou manquants	6,563 40	
	51,157 16	51,000 "
LITT. D.		
Moyens de transport aux troupes en marche	2,500 "	2,500 "
LITT. E.		
Logement et nourriture.		
500 miliciens à incorporer, soit pour 4 jours de marche	2,000 journées.	
Mouvements éventuels pendant l'année	5,000	
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour)	9,872	
	14,872 —	
TOTAL	16,872 journées à 74 c.	12,485 28
LITT. F.		
Frais d'administration.		
Cinq régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides, à 6,000 francs	30,000 "	
Deux — de cuirassiers à 5,000 —	10,000 "	
	40,000 "	
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues.	1,850 "	
	38,170 "	38,170 "
TOTAL de l'art. 15. fr.	3,069,400 "	3,069,400 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
555 01	510 77	
157 10	"	
"	"	
"	"	
"	"	
510 77	510 77	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1882.	POUR L'EXERCICE 1881.
ART. 14. — Traitement et solde de l'artillerie.			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
EFFECTIF.			
NOMMES.	CHEVAUX.		
4	4	Colonels	53,600 "
5	5	Lieutenants-colonels	51,500 "
5	5	Majors	27,500 "
5	5	Capitaines de 1 ^{re} classe	21,000 "
9	9	Lieutenants	22,500 "
5	"	Commandants d'artillerie en résidence de 1 ^{re} classe	21,000 "
4	"	— — — de 2 ^e —	10,000 "
7	"	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe (rang de capitaine)	25,450 "
8	"	— — — de 2 ^e — (— de lieutenant)	20,000 "
9	"	— — — de 5 ^e — (— de sous-lieutenant)	16,200 "
61	28		226,750 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,155 75
			225,610 25
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.			
11	"	Conducteurs de 1 ^{re} classe (rang d'adjudant sous-officier)	11,000 "
11	"	— — — de 2 ^e — (— de maréchal-des-logis-chef)	9,550 "
12	"	— — — de 5 ^e — (— de maréchal-des-logis)	9,000 "
5	"	Maitres artificiers	2,550 "
5	"	Contrôleurs de 1 ^{re} classe	7,500 "
4	"	— — — de 2 ^e —	7,600 "
5	"	Réviseurs de 1 ^{re} classe	4,770 "
1	"	— — — de 2 ^e —	1,260 "
			55,050 "
48	"		
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES (a).			
257	527	Officiers de tous grades	877,600 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	4,588 "
			(b) 873,212 "
5,857	1,128	Sous-officiers, brigadiers et soldats	(c) 1,524,508 62
4,114	1,455		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		8,000 "	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		2,000 "	
— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers			
qui camperont à Deverloo et à Brasschaet, soit 5,986 rations		2,594 40	
Première mise de petit équipement à allouer à 900 miliciens à incorporer, soit à 10 fr.		9,000 "	
			2,607,851 27
A DÉDUIRE :			
Le cadre des officiers de la compagnie			
sédentaire d'artificiers.			
1 capitaine de 1 ^{re} classe		4,200 "	
1 — — — de 2 ^e —		5,550 "	
1 lieutenant		2,500 "	
1 sous-lieutenant		2,100 "	
		12,150 "	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		60 75	
		Reste	12,089 25
Pour les journées de marche avec logement et nourr., 28,252 journ., à 21 c.		5,952 92	
— les hommes traités dans les hôpitaux, 60,400 — à 88 c.		53,152 "	
— incomplets et congés		105,106 16	
		174,280 53	
		2,525,570 91	2,525,752 58
TOTAL du litt. A (à reporter)		2,525,570 91	2,525,752 58

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.	
ALIMENTATION.	DIMINUTION

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé	Alloué
	POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1851.
REPORT du litt. A. . . . fr.	2,525,570 94	2,525,752 58
LITT. B.		
Indemnité de fourrages.		
Officiers de l'état-major particulier de l'arme : 28 chevaux $\times$ 505 = 10,220 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fr. 1 25 c ⁴	12,775 "	"
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 28 journées	35 "	"
	12,810 "	12,775 "
LITT. C.		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe : 411,720 journées à 9 centimes	37,054 80	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 1,128 journées	101 52	
	37,156 32	
A DÉDUIRE pour chevaux manquants et pour le solde disponible à cette masse au 1 ^{er} janvier 1852	25,054 80	
	12,101 52	12,000 "
LITT. D.		
Casernement des chevaux de troupe, soit 411,720 journées à 4 centimes	16,408 80	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 1,128 journées	45 12	
	16,515 92	
A DÉDUIRE pour chevaux en route, aux camps ou manquants.	1,692 86	
	14,821 06	14,775 94
LITT. E.		
Moyens de transport aux troupes en marche.	2,000 "	2,000 "
LITT. F.		
Logement et nourriture.		
500 miliciens à incorporer, soit pour 4 jours de marche	2,000 journées	
Mouvements éventuels pendant l'année	2,000	
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour)	2,752	
— — à Brassehaet (—)	25,500	
	28,252 —	
TOTAL	30,252 journées à 74 c ⁴ .	22,586 48
	22,586 48	22,586 48
LITT. G.		
Frais de bureau et d'administration.		
Inspecteur général	2,500 "	
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs	4,800 "	
Inspecteur des armes de guerre.	500 "	
Directeur de la fonderie de canons	500 "	
4 régiments à 7,000 francs	28,000 "	
5 compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs.	1,125 "	
	37,425 "	
A DÉDUIRE le solde présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues des quatre régiments.	1,115 "	
	36,510 "	36,510 "
TOTAL de l'art. 14. fr.	2,624,000 "	2,624,000 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	181 64	
55 "	"	
101 52	"	
45 12	"	
"	"	
"	"	
"	"	
181 64	181 64	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1851.
ART. 15. — <i>Traitement et solde du génie.</i>			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
3	3	Colonels fr. 25,200 *	
5	3	Lieutenants-colonels 51,500 *	
5	5	Majors 27,500 *	
18	8	Capitaines de 1 ^{re} classe 75,000 *	
5		— de 2 ^e — 16,750 *	
12		Lieutenants 30,000 *	
12		Sous-lieutenants 25,200 *	
60	21	251,750 *	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,158 75	
		250,591 25	
GARDES.			
10	*	Gardes du génie de 1 ^{re} classe 20,000 *	
20	"	— de 2 ^e — 32,000 *	
20	"	— de 5 ^e — 24,000 *	
50	*	70,000 *	
TROUPE (a).			
51	5	Officiers de tous grades 170,450 *	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 852 25	
		(b 169,597 75	
667	*	Sous-officiers, caporaux et soldats (c 245,033 58	
718	5		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		756 25	
Indemnité de 40 centimes en remplacement de vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 2,594 rations		1,077 60	
Première mise de petit équipement à allouer à 152 miliciens à incorporer, soit à 10 francs.		1,520 *	
		725,176 43	
A DÉDUIRE :			
Pour les journées de marche avec logement et nourriture, 2,060 journées à 21 c.		621 60	
— les hommes traités dans les hôpitaux. 8,500 — à 81 *		6,885 *	
— incomplets et congés.		23,027 23	
		30,533 83	
		694,642 60	694,675 10
LITT. B.			
Indemnités de fourrages.			
État-major particulier et régiment : 26 chevaux $\times$ 565 = 9,490 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fr. 1 25 c ^a		11,862 50	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 26 journées		52 50	
		11,895 *	11,862 50
TOTAL des litt. A et B (à reporter). fr.		706,537 60	706,537 60

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.				OBSERVATIONS.				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
		a) Cette arme se compose d'un état-major et d'un régiment, comportant l'effectif ci-après :						
		Officiers.						
		Officiers du génie.	Officiers comptab.	Médecins.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT.
		1	»	»	2	Colonel	8,400	8,400 »
		1	»	»	1	Lieutenant-colonel	6,300	6,300 »
		2	»	»	2	Majors	5,500	11,000 »
		1	»	»	»	Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	4,200	4,200 »
		1	»	»	»	Lieutenant	2,900	2,900 »
		»	1	»	»	Capitaine quartier-maitre de 2 ^e classe	3,300	3,300 »
		»	1	»	»	Sous-lieutenant officier-payeur	2,000	2,000 »
		»	1	»	»	Capitaine administrateur d'habillement.	3,300	3,300 »
		»	»	1	»	Médecin de régiment	4,200	4,200 »
		»	»	1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	3,350	3,350 »
		20	»	»	»	Capitaines de 1 ^{re} et de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,775	75,500 »
		10	»	»	»	Lieutenants.	2,500	25,000 »
		10	»	»	»	Sous-lieutenants	2,100	21,000 »
		40	3	2	5			170,450 »
		51				A déduire 1/2 % pour médicaments.		852 25
						TOTAL ÉGAL b) . . . fr.		169,597 75
		Troupes.						
						JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS et soldats.	SOLDE JOURNALIÈRE.	MONTANT.
		2 adjudants sous-officiers				730	2 92	2,151 60
		1 tambour-major				365	2 20	835 85
		1 caporal-tambour.				365	1 34	489 10
		1 maitre armurier				365	2 20	805 »
		2 maitres tailleur et cordonnier.				730	1 13	824 90
		10 sergents-majors				3,650	2 20	8,030 »
		50 sergents				18,250	1 99	36,317 50
		10 sergents-fourriers				3,650	1 99	7,263 50
		60 caporaux				21,900	1 15	24,747 »
		20 tambours				7,300	» 92	6,716 »
		130 maitres ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe				54,750	» 92	50,370 »
		360 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe.				151,400	» 81	106,454 »
		667				243,435		244,962 45
		Augmentation résultant de l'année bissextile				667		671 15
		32 50				244,122	TOTAL ÉGAL c).	245,633 58
		32 50				d) Sur le chiffre des incomplets et congés.		
		32 50				14		

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT																																																	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1852.	Alloué POUR L'EXERCICE 1851.																																																
REPORT des litt. A et B. fr.	700,537 60	700,537 60																																																
LITT. C.																																																		
Moyens de transport aux troupes en marche.	500 »	500 »																																																
LITT. D.																																																		
Logement et nourriture.																																																		
200 miliciens à incorporer, soit, pour 4 jours de marche 800 journées																																																		
Mouvements éventuels pendant l'année 2,000																																																		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 960																																																		
————— 2,960 ———																																																		
5,760 journées à 74 c ^s .	2,782 40	2,782 40																																																
LITT. E.																																																		
Frais de bureau et d'administration.																																																		
Inspecteur général 2,500 »																																																		
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 4,800 »																																																		
Le régiment 5,000 »																																																		
12,500 »																																																		
A déduire pour le solde présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues du régiment du génie 220 »																																																		
12,080 »	12,080 »	12,080 »																																																
TOTAL de l'art. 15. fr.	721,900 »	721,900 »																																																
Récapitulation de l'effectif.																																																		
	<table><tr><th colspan="3">ÉTATS-MAJORS.</th><th colspan="3">TROUPES.</th></tr><tr><th>Officiers</th><th>Sous-officiers et employés.</th><th>TOTAL.</th><th>Officiers.</th><th>Sous-officiers et soldats.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>ART. 12. — Infanterie</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,590</td><td>18,092</td><td>20,382</td></tr><tr><td>» 13. — Cavalerie</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>548</td><td>4,475</td><td>4,821</td></tr><tr><td>» 14. — Artillerie</td><td>61</td><td>48</td><td>109</td><td>257</td><td>5,857</td><td>4,114</td></tr><tr><td>» 15. — Génie</td><td>60</td><td>50</td><td>110</td><td>51</td><td>607</td><td>718</td></tr><tr><td></td><td>121</td><td>98</td><td>219</td><td>2,046</td><td>27,980</td><td>30,055</td></tr></table>			ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.			Officiers	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,590	18,092	20,382	» 13. — Cavalerie	»	»	»	548	4,475	4,821	» 14. — Artillerie	61	48	109	257	5,857	4,114	» 15. — Génie	60	50	110	51	607	718		121	98	219	2,046	27,980	30,055
ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.																																															
Officiers	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.																																													
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,590	18,092	20,382																																												
» 13. — Cavalerie	»	»	»	548	4,475	4,821																																												
» 14. — Artillerie	61	48	109	257	5,857	4,114																																												
» 15. — Génie	60	50	110	51	607	718																																												
	121	98	219	2,046	27,980	30,055																																												

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.	
52 50	52 50	
"	"	
"	"	
"	"	
52 50	52 50	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE V. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé	Alloué
	POUR L'EXERCICE 1882.	POUR L'EXERCICE 1881.
ART. 16. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.		
LITT. A.		
Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur.		
1 commandant directeur des études	5,000 "	
1 — en second (pour mémoire)	"	
2 examinateurs permanents	9,800 "	
1 capitaine instructeur	800 "	
1 instructeur adjoint	655 55	
1 officier comptable	655 55	
4 inspecteurs des études	6,000 "	
1 secrétaire	1,700 "	
1 dessinateur civil	2,400 "	
1 aumônier	2,000 "	
1 médecin	855 55	
1 mécanicien	1,400 "	
1 waguemestre conservateur des bâtiments	700 "	
1 garde conservateur du matériel	560 "	
1 infirmier	400 "	
2 portiers	1,500 "	
4 hommes de peine	1,600 "	
2 tambours	565 "	
Augmentation résultant de l'année bissextile	1 "	
	33,925 99	33,924 99
LITT. B.		
Traitement du corps enseignant.		
5 professeurs militaires	5,855 55	
10 — civils	59,200 "	
7 répétiteurs militaires	6,849 55	
4 — civils	7,900 "	
1 maître militaire	800 "	
5 — civils	8,500 "	
	68,882 66	69,549 55
LITT. C.		
Solde des élèves	53,054 "	57,918 75
TOTAL de l'art. 16. fr.		
	155,862 65	141,193 07
ART. 17. — Dépenses d'administration.		
Frais de bureau	5,000 "	
Chauffage et éclairage	9,000 "	
Manipulation des élèves au laboratoire	1,000 "	
Indemnité aux travailleurs	1,500 "	
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes	1,277 50	
Augmentation résultant de l'année bissextile	5 50	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions, frais de transport des instruments, etc.	1,200 "	
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école)	2,000 "	
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues	5,156 55	
	22,157 55	23,006 95

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

École militaire.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1 .	.	
.	(a 466 67	a) Changements de détails dans la fixation de quelques traitements.
.	(b 4,864 75	b) Diminution de l'effectif des élèves.
1 .	5,351 42	
.	(c 1,469 58	c) Non-reproduction de la somme de fr. 1,500 allouée au Budget de 1851 pour frais de manège, et diminution de fr. 173 08 c ³ pour dépenses imprévues.

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VI. — Établissements

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloué POUR L'EXERCICE 1881.
ART. 18. — Personnel des établissements d'artillerie.		
LITT. A.		
Traitement des employés de la manufacture d'armes	9,600 "	9,600 "
LITT. B.		
Traitement des employés de la fonderie de canons.	19,458 "	19,458 "
LITT. C.		
Traitement des employés de l'arsenal de construction.	8,145 "	8,145 "
TOTAL de l'art. 18. fr.	37,203 "	37,203 "
ART. 19. — Matériel de l'artillerie.		
LITT. A.		
Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artill. dans les divis ^{ns} territoriales (a.	80,000 "	80,000 "
LITT. B.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion.	21,000 "	21,000 "
LITT. C.		
Fabrication de poudres de guerre.	50,000 "	50,000 "
LITT. D.		
Charges extraordinaires et temporaires.		
Achat de cuirasses pour cuirassiers	20,000 "	20,000 "
LITT. E.		
Manufactures d'armes de guerre.		
Fabrication d'armes neuves, confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percutant, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
Charges ordinaires et permanentes.		
Achat de matériaux, tels que fers, acier, tôles, cuivre, bois pour armes à feu, houille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers	57,482 "	
Salaire des ouvriers	117,135 20	
Menues dépenses.	2,000 "	
	<u>156,615 20</u>	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires.	15,909 20	
	<u>140,706 "</u>	
Charges extraordinaires et temporaires.		
Salaire des ouvriers	42,500 "	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires.	4,075 "	
	<u>38,427 "</u>	
	179,135 "	179,135 "
TOTAL des litt. A à E (à reporter). fr.	550,135 "	550,135 "

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VI. — Établissements

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1852.	Alloue POUR L'EXERCICE 1851.
REPORT des litt. A à E. fr.	330,135 "	330,135 "
LITT. F.		
Fonderie de canons.		
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer, projectiles, ateliers d'armes, ferrures pour l'arsenal d'Anvers, construction et réparation à l'équipage de ponts, et travaux divers.		
L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
Achat de matériaux, tels que fontes de fer, cuivre, étain, fers forgés, acier, tôles, combustibles, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers	55,692 "	
Salaire des ouvriers.	25,000 "	
Menues dépenses.	1,850 "	
	60,542 "	60,542 "
LITT. G.		
Arsenal de construction.		
Construction d'affûts et voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :		
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, aciers, tôles, combustibles, huile, graisse, outils et ingrédients divers.	54,288 "	
Salaire des ouvriers.	29,767 "	
Menues dépenses	2,800 "	
	66,855 "	66,855 "
LITT. H.		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie	10,000 "	10,000 "
LITT. I.		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers	5,000 "	5,000 "
LITT. K.		
Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de construction d'artillerie	4,000 "	4,000 "
LITT. L.		
Dépenses diverses et menus achats	2,267 "	2,267 "
TOTAL de l'art. 19. fr.	498,797 "	498,797 "

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VII. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloué POUR L'EXERCICE 1881.
ART. 20. — Matériel du génie.		
LITT. A.		
Entretien ordinaire.		
Bâtiments militaires	109,000 "	
Fortifications	12,500 "	
Ouvrages mixtes	42,000 "	
	163,500 "	169,000 "
LITT. B.		
Constructions, réparations et renouvellements.		
Bâtiments militaires	257,010 "	
Fortifications	181,680 "	
Ouvrages mixtes	73,810 "	
	492,500 "	487,600 "
LITT. C.		
Frais de surveillance générale	10,000 "	18,000 "
LITT. D.		
Achat d'immeubles	5,000 "	5,000 "
LITT. E.		
Location de bâtiments militaires dans les diverses places et des champs de manœuvre de Bruxelles et des camps de Brasschaet et de Beverloo	a) 56,000 "	57,500 "
LITT. F.		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau	24,000 "	25,100 "
LITT. G.		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie	5,000 "	5,000 "
LITT. H.		
Levé des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires. — Frais de dessinateurs, etc.	5,000 "	5,000 "
TOTAL des dépenses ordinaires. fr.	750,000 "	
LITT. I.		
Dépenses extraordinaires.		
Continuation des travaux de construction de la forteresse de Diest	200,000 "	200,000 "
TOTAL de l'art. 20. fr.	950,000 "	950,000 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1832.

Matériel du génie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.											
			ÉVALUATION DES DÉPENSES.						TOTAL.			
			DÉSIGNATION DES PLACES.	Entretien ordinaire.			Constructions, réparations et renouvellements.			PAR PLACE.		
				Bâtim ^{ts} militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtim ^{ts} militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
			Ostende	2,100	300	2,400	17,000	5,600	3,000	30,400		
			Menin	1,300	"	2,600	1,500	"	5,100	8,580		
			Audenarde	500	150	1,000	460	(1) 10,000	5,325	17,635		
			Gand	1,500	600	1,800	7,000	7,500	800	19,000		
	5,500	"	Ypres	3,600	"	2,000	3,500	"	2,500	11,600		
			Termonde	1,000	300	1,300	1,825	2,000	1,850	8,275		
			Nieuport	1,800	600	1,900	1,875	500	(2) 15,550	22,225		
			Postes des Flandres	200	"	100	"	"	"	300		
			Anvers (place)	5,900	2,600	7,600	5,000	51,630	15,000	99,750		
			— (citadelle)	2,200	900	2,100	4,000	7,000	4,000	17,200		
			Fort Sainte-Marie	700	200	300	500	"	500	1,800		
			— Lille	1,600	200	2,000	500	100	500	5,600		
			— Liefkenshoek	1,200	300	900	210	"	2,000	4,640		
			Camp de Brasschaet	2,500	"	"	"	"	"	2,500		
			Lierre	1,000	"	400	"	"	750	2,150		
			Malines	700	"	"	2,400	"	"	3,100		
4,000	"	"	Bruxelles	5,400	"	"	(3) 41,000	"	"	49,400		
			Louvain	1,200	"	"	"	"	"	1,200		
			Vilvorde	1,500	"	"	1,700	"	"	3,000		
			Diest	600	900	1,700	1,500	2,650	2,750	10,100		
			Liège (ville)	2,700	"	"	7,900	"	"	10,600		
			— (citadelle)	2,900	1,100	800	7,500	13,500	2,000	27,800		
1,000	"	"	— (fort de la Chartreuse)	1,200	1,100	500	2,800	11,100	1,500	21,200		
			Huy	800	50	50	1,550	1,200	600	4,260		
			Hasselt	1,100	"	"	3,480	"	"	4,580		
			Arlon	500	"	"	2,550	"	"	3,050		
			Bouillon	500	"	50	"	"	"	550		
			Camp de Beverloo	47,500	"	"	100,000	"	"	147,500		
			Tournay	2,200	400	2,300	11,675	19,500	2,000	37,975		
			Namur	3,100	1,200	2,500	2,910	6,790	2,650	18,950		
			Charleroy	2,500	400	2,500	10,700	7,700	"	23,800		
			Dinant	600	200	50	5,085	610	1,105	5,650		
			Mons	2,400	800	2,930	3,000	8,000	5,000	22,150		
	1,500	"	Alb.	1,700	200	900	5,050	500	3,850	12,200		
			Philippeville	2,400	"	700	2,000	"	600	5,700		
			Marlenbourg	600	"	"	"	"	"	600		
				109,000	12,500	42,000	237,010	161,680	75,810	656,000		
900	"	"		163,500			492,500					
			1) Audenarde: Achèvement de l'enceinte de la place.									
			2) Nieuport: Dont 14,000 francs pour réparations à l'écluse à éventail.									
			3) Bruxelles: Dont 42,000 francs pour l'achèvement du pavillon d'officiers, à Laeken.									
			a) Le loyer du local pour le gouverneur de la résidence est compris dans ce chiffre pour 1,500 francs.									
6,800	"	6,800										

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VIII. — Pain,

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1852.	Alloué POUR L'EXERCICE 1851.
ART. 21. — Pain.		
(a 10,245,974 rations.		
A DÉDUIRE : 608,684 — pour les journées de marche et aux hôpitaux.		
RESTE : <u>9,635,290</u> rations, à raison de 14 centimes fr.	1,548,940 60	1,547,552 14
ART. 22. — Fourrages en nature.		
(c { 1,119,960 rations fortes pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c. 1,599,950 °		
{ 1,020,408 rations légères pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c. 1,122,448 80		
2,522,398 80		
<u>2,140,568</u>		
A DÉDUIRE pour chevaux manquants. 71,508 80		
	2,451,000 °	2,481,000 °

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

souffrages et autres allocations.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																
			RATIONS.																														
		a) Ce chiffre se décompose comme suit :	Infanterie 6,932,080 Cavalerie 1,652,045 Artillerie 1,407,805 Génie 245,455																														
b) 1,608 46	"	Augmentation résultant de l'année bissextile.	27,989 10,215,985 10,243,974																														
		A déduire comme ci-contre.	<table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th></th></tr><tr><th>de marche.</th><th>des hommes aux hôpitaux.</th><th></th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>72,600</td><td>344,800</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>14,872</td><td>76,600</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>28,252</td><td>60,400</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,960</td><td>8,300</td></tr><tr><td>118,684</td><td>490,000</td><td>608,684</td></tr></table> Reste. 9,655,290	JOURNÉES			de marche.	des hommes aux hôpitaux.		Infanterie	72,600	344,800	Cavalerie	14,872	76,600	Artillerie	28,252	60,400	Génie	2,960	8,300	118,684	490,000	608,684									
JOURNÉES																																	
de marche.	des hommes aux hôpitaux.																																
Infanterie	72,600	344,800																															
Cavalerie	14,872	76,600																															
Artillerie	28,252	60,400																															
Génie	2,960	8,300																															
118,684	490,000	608,684																															
" 50,000	"	b) L'année bissextile donne en plus. 27,989 rations. Mais la réduction pour les hommes aux hôpitaux ayant été majorée de 46,500 » Il reste donc en augmentation 11,489 rations à 14 centimes.																															
		c) Décomposition de ces rations	<table><tr><th colspan="2">CHEVAUX</th><th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th></tr><tr><th>de grosse cavalerie.</th><th>de cavalerie légère.</th><th>fortes.</th><th>légères.</th></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,685</td><td>2,708</td><td>618,025</td><td>988,420</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>1,375</td><td>80</td><td>301,875</td><td>29,200</td></tr><tr><td>3,060</td><td>2,788</td><td>1,116,900</td><td>1,017,620</td></tr><tr><td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td><td>"</td><td>5,060</td><td>2,788</td></tr><tr><td></td><td></td><td>1,119,960</td><td>1,020,408</td></tr></table>	CHEVAUX		NOMBRE DE RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	Cavalerie	1,685	2,708	618,025	988,420	Artillerie	1,375	80	301,875	29,200	3,060	2,788	1,116,900	1,017,620	Augmentation résultant de l'année bissextile.	"	5,060	2,788			1,119,960	1,020,408
CHEVAUX		NOMBRE DE RATIONS																															
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																														
Cavalerie	1,685	2,708	618,025	988,420																													
Artillerie	1,375	80	301,875	29,200																													
3,060	2,788	1,116,900	1,017,620																														
Augmentation résultant de l'année bissextile.	"	5,060	2,788																														
		1,119,960	1,020,408																														

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VIII. — Pain, fourrages

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloué POUR L'EXERCICE 1881.
ART. 25. — Casernement des hommes. (a)		
LITT. A.		
Loyer des fournitures appartenant à la société Félix Legrand.		
(Contrat du 20 juin 1855.)		
1,010 lits à 2 places, à raison de fr. 29 50 c ^{ts} par lit.	29,795 »	
19,590 — à 1 — — — — 20 50 —	401,595 »	
105 demi-fournitures — — — — 12 » par demi-fourniture	1,260 »	
	432,650 »	432,650 »
LITT. B.		
(b 2,642,500 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes.	132,125 »	131,765 »
LITT. C.		
(c 697,149 journées d'occupation des fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes	13,942 98	13,898 »
LITT. D.		
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations	5,082 02	3,487 »
TOTAL de l'art. 25. fr.	581,800 »	581,800 »
ART. 24. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
Infanterie (d	60,462 »	
Cavalerie (e	83,788 40	
Artillerie (f	11,048 90	
Génie (g	1,768 »	
	157,067 50	
A DÉDUIRE pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année	97,067 50	
	60,000 »	64,000 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																					
		a) Décomposition de ces journées Infanterie 6,932,080 Cavalerie 1,632,645 Artillerie 1,407,805 Génie 243,455 10,215,985 Augmentation pour l'année bissextile 27,980 10,243,974 A déduire les journées de marche 118,685 RESTE 10,125,289 20,600 fournitures de la société Félix Legrand, à 366 jours d'occupation. 7,539,600 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 753,960 RESTE 6,785,640 Fournitures appartenant aux communes b) 2,642,500 — — à l'État c) 697,149 TOTAL ÉGAL. 10,125,289																																																																																																																																				
360		BASE DE L'ALLOCATION.																																																																																																																																				
44 98		<table> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th><th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr> <tr> <th>par homme</th><th>par cheval.</th><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th></tr> <tr> <td>Régiment de grenadiers</td><td>2,754</td><td>"</td><td>6</td><td>"</td><td>16,524</td><td>"</td><td>16,524</td></tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales</td><td>43,938</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>43,938</td><td>"</td><td>43,938</td></tr> <tr> <td>d) Infanterie</td><td>46,692</td><td>"</td><td></td><td></td><td>60,462</td><td>"</td><td>60,462</td></tr> <tr> <td>Chasseurs à cheval et guides</td><td>2,750</td><td>2,274</td><td>1 20</td><td>16</td><td>3,286 80</td><td>36,384</td><td>39,670 80</td></tr> <tr> <td>Lanciers</td><td>1,826</td><td>1,516</td><td>1 50</td><td>16</td><td>2,759</td><td>24,256</td><td>26,995</td></tr> <tr> <td>Cuirassiers</td><td>1,258</td><td>1,016</td><td>" 70</td><td>16</td><td>866 60</td><td>16,256</td><td>17,122 60</td></tr> <tr> <td>c) Cavalerie</td><td>5,805</td><td>4,806</td><td></td><td></td><td>6,892 40</td><td>76,896</td><td>83,788 40</td></tr> <tr> <td>Batteries à cheval</td><td>840</td><td>352</td><td>1 55</td><td>7 25</td><td>1,502</td><td>2,552</td><td>3,854</td></tr> <tr> <td>— montées et train</td><td>5,878</td><td>886</td><td>" 50</td><td>4 25</td><td>1,939</td><td>3,768 50</td><td>5,704 50</td></tr> <tr> <td>— de siège et compagnies spéciales</td><td>5,726</td><td>"</td><td>" 40</td><td>"</td><td>1,490 40</td><td>"</td><td>1,490 40</td></tr> <tr> <td>f) Artillerie</td><td>8,444</td><td>1,258</td><td></td><td></td><td>4,751 40</td><td>6,517 50</td><td>11,048 90</td></tr> <tr> <td>g) Régiment du génie</td><td>1,768</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>1,768</td><td>"</td><td>1,768</td></tr> <tr> <td>TOTAUX</td><td>62,707</td><td>6,044</td><td></td><td></td><td>73,835 80</td><td>83,215 50</td><td>157,067 30</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>A déduire comme ci-contre</td><td></td><td>97,067 30</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>TOTAL ÉGAL au crédit demandé</td><td></td><td>60,000</td></tr> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment de grenadiers	2,754	"	6	"	16,524	"	16,524	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	43,938	"	1	"	43,938	"	43,938	d) Infanterie	46,692	"			60,462	"	60,462	Chasseurs à cheval et guides	2,750	2,274	1 20	16	3,286 80	36,384	39,670 80	Lanciers	1,826	1,516	1 50	16	2,759	24,256	26,995	Cuirassiers	1,258	1,016	" 70	16	866 60	16,256	17,122 60	c) Cavalerie	5,805	4,806			6,892 40	76,896	83,788 40	Batteries à cheval	840	352	1 55	7 25	1,502	2,552	3,854	— montées et train	5,878	886	" 50	4 25	1,939	3,768 50	5,704 50	— de siège et compagnies spéciales	5,726	"	" 40	"	1,490 40	"	1,490 40	f) Artillerie	8,444	1,258			4,751 40	6,517 50	11,048 90	g) Régiment du génie	1,768	"	1	"	1,768	"	1,768	TOTAUX	62,707	6,044			73,835 80	83,215 50	157,067 30						A déduire comme ci-contre		97,067 30						TOTAL ÉGAL au crédit demandé		60,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.				ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.			TOTAL.																																																																																																																											
			par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																																
Régiment de grenadiers	2,754	"	6	"	16,524	"	16,524																																																																																																																															
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	43,938	"	1	"	43,938	"	43,938																																																																																																																															
d) Infanterie	46,692	"			60,462	"	60,462																																																																																																																															
Chasseurs à cheval et guides	2,750	2,274	1 20	16	3,286 80	36,384	39,670 80																																																																																																																															
Lanciers	1,826	1,516	1 50	16	2,759	24,256	26,995																																																																																																																															
Cuirassiers	1,258	1,016	" 70	16	866 60	16,256	17,122 60																																																																																																																															
c) Cavalerie	5,805	4,806			6,892 40	76,896	83,788 40																																																																																																																															
Batteries à cheval	840	352	1 55	7 25	1,502	2,552	3,854																																																																																																																															
— montées et train	5,878	886	" 50	4 25	1,939	3,768 50	5,704 50																																																																																																																															
— de siège et compagnies spéciales	5,726	"	" 40	"	1,490 40	"	1,490 40																																																																																																																															
f) Artillerie	8,444	1,258			4,751 40	6,517 50	11,048 90																																																																																																																															
g) Régiment du génie	1,768	"	1	"	1,768	"	1,768																																																																																																																															
TOTAUX	62,707	6,044			73,835 80	83,215 50	157,067 30																																																																																																																															
					A déduire comme ci-contre		97,067 30																																																																																																																															
					TOTAL ÉGAL au crédit demandé		60,000																																																																																																																															
	h) 4,000	h) Valeur des objets de buffèterie dont le terme de durée expirera en 1852, mais qui ne seront pas renouvelés.																																																																																																																																				

17

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VIII. — Pain, fourrages

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1832.	Alloue POUR L'EXERCICE 1831.
ART. 25. — Frais de route et de séjour des officiers.		
LITT. A.		
Voyages, missions et déplacements ordinaires	80,000 »	80,000 »
LITT. B.		
Frais de route et de séjour du Ministre.	5,000 »	5,000 »
TOTAL de l'art. 25. fr.	85,000 »	85,000 »
ART. 26. — Transports généraux.		
Transport de matériel par terre et par eau, fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc.	50,000 »	50,000 »
ART. 27. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde.		
Fournitures de combustibles aux corps-de-garde établis dans les places de garnison et les camps.	56,000 »	56,000 »
ART. 28. — Remonte.		
LITT. A.		
Achat de chevaux.		
154 chevaux pour les 2 régiments de chasseurs à cheval, à fr. 500 » ci.	75,040 »	
154 — — — de lanciers. . . . à 500 »	75,040 »	
100 — — — de cuirassiers. . . . à 750 »	75,000 »	
67 — pour le régiment de guides à 690 »	46,230 »	
51 — de selle pour les régiments d'artillerie. . . à 660 »	33,660 »	
74 — de trait — — — à 500 »	37,000 »	
	339,970 »	302,970 »
560		
LITT. B.		
Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique	10,000 »	10,000 »
TOTAL de l'art. 28 fr.	549,970 »	312,970 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
a) 57,000	"	a) Achat de 74 chevaux de trait pour l'artillerie. Depuis 1849, il n'a été demandé aucune allocation pour la remonte en chevaux de trait, par la raison que ceux achetés en 1848, ont pu en tenir lieu. Mais comme, en 1852, l'effectif sera ramené au chiffre normal, il est indispensable de porter au Budget de cet exercice le crédit nécessaire pour effectuer cette remonte, basée sur 1/10 de l'effectif.
57,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IX. — Traitements

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloué POUR L'EXERCICE 1881.
ART. 29. — Traitements divers et honoraires.			
LITT. A.			
Traitement de disponibilité, de non-activité et de réforme.			
DISPONIBILITÉ.			
1	2	Général-major	7,750 "
1	"	Médecin en chef.	5,600 "
1	1	Major d'artillerie	5,600 "
3	3		16,900 "
NON-ACTIVITÉ.			
1	"	Général-major	4,640 "
1	"	Colonel	3,700 "
3	"	Majors	12,625 "
10	"	Capitaines de 1 ^{re} classe	31,350 "
18	"	— de 2 ^e —	20,100 "
56	"	Lieutenants	34,200 "
17	"	Sous-lieutenants.	13,000 "
1	"	Médecin de garnison	2,525 "
2	"	Pharmaciens de 2 ^e classe	1,900 "
1	"	— de 3 ^e —	800 "
112	"		131,440 "
RÉFORME.			
1	"	Lieutenant	475 "
2	"	Sous lieutenants.	800 "
3	"		1,275 "
			149,705 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments.	748 52
		RESTE. fr.	148,956 48
EMPLOYÉS MILITAIRES EN NON-ACTIVITÉ.			
1	"	Sous-lieutenant de corps francs, à fr. 2 12 c ^{ts} par jour	775 80
		Augmentation résultant de l'année bissextile	2 12
119	7		775 92
			149,752 40
			149,879 55
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
5 chevaux $\times$ 565 = 1,005 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fr. 1 25		1,368 75	
Augmentation résultant de l'année bissextile		5 75	
			1,372 50
			1,368 75
LITT. C.			
Honoraires d'avocats et frais de procédure		6,000 "	6,000 "
TOTAL de l'art. 29 fr.		157,104 90	157,248 08
ART. 30. — Frais de représentation.			
Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		12,000 "	12,000 "

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE X. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1852.	Alloué POUR L'EXERCICE 1851.
ART. 51. — Pensions et secours.		
LITT. A.		
Pensions temporaires et arriérés.	50,000 »	50,000 »
LITT. B.		
Paiement du premier terme des pensions civiles et militaires	14,000 »	14,500 »
LITT. C.		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	15,000 »	15,000 »
LITT. D.		
Dépense extraordinaire.		
Secours aux réfugiés politiques	4,050 »	4,170 »
TOTAL de l'art. 51. fr.	63,050 »	63,670 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Pensions et secours.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	"	
"	(a 500 "	a) Économie présumée réalisable.
"	"	
"	(b 120 "	b) Complément de la réduction faite par amendement au Budget de 1851.
"	"	
"	620 "	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE XI. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1882.	Alloue POUR L'EXERCICE 1881.
Art. 52.		
Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,853 18	14,985 46

Dépenses imprévues.

19

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE XII. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demande	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1851.
ART. 55. — Traitement et solde de la gendarmerie.			
LIT. A.			
Solde d'activité.			
EFFECTIF.			
NOUVEAUX.	CRÉTAUX.		
44	57	Officiers de tous grades	150,950 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	700 75
			— (a) 150,150 25
1,408	1,008	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	(b) 1,184,855 50
1,452	1,065		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		26,955 25	
		1,370,950 »	
A DÉDUIRE pour incomplets et congés.		58,519 47	
		1,552,419 55	1,351,906 50
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
588,725 journées donnant droit à l'indemnité journalière, à raison de fr. 1 05 c ^s		408,161 25	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 1,065 journées		1,118 25	
		409,279 50	
A DÉDUIRE pour incomplets		6,138 55	
		403,140 95	583,704 70
LITT. C.			
Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
400 hommes à pied, à raison de 1 franc		400 »	
1,008	—	à cheval — 2 —	2,016 »
1,408			2,416 »
LITT. D.			
513,920 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 c ^s		25,696 »	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 1,408 journées		70 40	
		25,766 40	25,696 »
LITT. E.			
567,920 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes		14,716 80	
Augmentation résultant de l'année bissextile, soit 1,008 journées.		40 32	
		14,757 12	14,716 80
LITT. F.			
Frais de bureau et d'administration pour les neuf compagnies et l'administration centrale		13,500 »	13,500 »
TOTAL de l'art. 55. fr.		1,792,000 »	1,792,000 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1852.

Gendarmerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.						
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
10,456 25	19,546 97	L'arme de la gendarmerie se compose d'un état-major et de neuf compagnies , comportant l'effectif ci-après :						
		Officiers.						
		Officiers de gendarmerie.	Officiers complémentaires.	Chevaux.	GRADES.	Journées d'indemnité de fourrages.	Traitement annuel.	MONTANT.
		1	»	3	Colonel	1,095	9,500	9,500 »
		»	»	»	Lieutenant-colonel (pour mémoire).	»	»	»
		3	»	6	Majors.	2,190	6,500	18,900 »
		1	»	2	Capitaine-adjutant-major	750	5,050	5,050 »
		»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} classe	»	3,700	3,700 »
		»	1	»	— administrateur d'habillement	»	3,500	3,500 »
		9	»	18	Capitaines commandants	6,570	5,050	45,450 »
		9	»	9	Lieutenants	3,285	2,950	26,550 »
		10	»	19	Sous-lieutenants	6,935	2,500	47,500 »
		42	2	57		20,805		159,950 »
		44			A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . . fr.			799 75
					TOTAL ÉGAL (a. . . fr.			159,150 25
		Troupes.						
		Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.
					de sous-officiers et gendarmes.	d'indemnité de fourrages.	journalière.	
		3	3	Adjutants-sous-officiers	1,095	1,095	3 80	4,161 »
		9	9	Maréchaux-des-logis-chefs	3,285	3,285	5 30	10,840 50
60	60	Maréchaux-des-logis à cheval	21,900	21,900	3 10	67,890 »		
12	»	— — à pied	4,580	»	2 30	10,074 »		
127	127	Brigadiers à cheval.	46,555	46,555	2 80	129,794 »		
32	»	— à pied	11,680	»	2 10	24,528 »		
809	809	Gendarmes à cheval	295,285	295,285	2 35	695,919 75		
556	»	— à pied	129,940	»	1 85	240,589 »		
1408	1008		515,920	367,920		1,181,596 25		
		Augmentation résultant de l'année bissextile.	1,408	»		3,237 25		
70 40			515,528	367,920	TOTAL ÉGAL. b)	1,184,833 50		
	57	Chevaux d'officiers		20,805				
40 52				588,725				
	1065	Augmentation résultant de l'année bissextile.		1,065				
				589,790				
10,546 97	19,540 07							

20

(76)

DÉCOMPOSITION DE L'EFFECTIF DES CORPS.

INFANTERIE.

Le régiment de grenadiers se compose d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400 »	7,400 »
1 lieutenant-colonel.	5,900 »	5,900 »
4 majors	5,050 »	20,200 »
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700 »	3,700 »
1 — quartier-maître —	3,700 »	3,700 »
2 lieutenants adjudants-majors	2,500 »	4,600 »
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000 »	2,000 »
1 lieutenant officier-payeur	2,500 »	2,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300 »	3,300 »
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »
1 lieutenant porte-drapeau	1,900 »	1,900 »
1 médecin de régiment.	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »
2 — — de 2 ^e —	2,500 »	5,000 »

20

2° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 3,100 »
1 lieutenant	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »

5 × 20 = 60. Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 20 = fr. 132,000 »

205,450 »

A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments. 1,017 25

TOTAL du traitement des officiers fr. 202,432 75

3° Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	3,956 60
1 tambour-major.	1 97	719 05
1 sergent-major secrétaire.	2 04	744 60
1 maître armurier	1 99	726 55
2 — tailleur et cordonnier	0 92	674 60
14 musiciens d'état-major	» »	8,144 »
3 caporaux-tambours	1 13	1,237 35

26

Fr. 16,199 53

Fr. 202,432 75

16,199 53

4° Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	2 04	2 04
4 sergents.	1 72	6 88
1 fourrier.	1 72	1 72
6 caporaux	0 97	5 82
2 tambours	0 86	1 72
51 grenadiers.	0 76	58 76

65 × 18 = 1,170. Fr. 56 94

Fr. 56 94 c³ × 365 = fr. 20,785 10 c³ × 18 = . . . fr. 374,093 80

5° La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major.	2 04	2 04
2 — moniteurs.	2 04	4 08
6 sergents	1 72	10 52
1 fourrier.	1 72	1 72
2 tambours	0 86	1 72
8 élèves tambours	0 70	5 60

20 Fr. 25 48

Fr. 25 48 c³ × 365 = fr. 9,500 26

6° La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major.	fr. 2 04	2 04
5 sergents	1 72	8 60
2 fourriers	1 72	3 44
12 caporaux	0 97	11 64
2 tambours	0 86	1 72

22 Fr. 27 44

Fr. 27 44 c³ × 365 = fr. 10,015 60

TOTAL de la solde journalière. 409,611 15

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment de grenadiers. fr. 612,045 90

Les 12 régiments d'infanterie de ligne se composent chacun d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° *L'état-major comprend en officiers :*

1 colonel, au traitement de fr.	7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel	5,000	»	5,000	»
4 majors	5,050	»	20,200	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,500	»	3,500	»
1 capitaine quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,500	»	3,500	»
5 lieutenants ou sous-lieutenants adjudants-majors, au traitement moyen de	2,225	»	6,675	»
1 lieutenant officier-payeur	2,300	»	2,300	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 officier d'armement	1,900	»	1,900	»
1 lieutenant porte-drapeau	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
2 — de 2 ^e classe	2,500	»	5,000	»

$20 \times 12 = 240.$

2° *Chaque compagnie comprend en officiers :*

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	5,400	»
1 lieutenant	1,000	»
1 sous-lieutenant	1,600	»

$3 \times 20 = 60 \times 12 = 720.$

Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 $\times 20 =$ fr. 132,000 »

Par régiment fr. 203,125 »

Fr. 203,125 $\times 12 =$ 2,437,500 »

A débourser 1/2 % pour médicaments 12,187 50

Total du traitement des officiers . . fr. 2,425,312 50

5° *Le petit état-major est formé de :*

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 71	3,956 00
1 tambour-major	1 97	719 03
1 sergent-major secrétaire	1 99	726 33
1 maître armurier	1 99	726 33
2 — tailleur et cordonnier	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major	» »	8,144 »
4 caporaux-tambours et cornets	1 43	1,649 80

$27 \times 12 = 324.$

Fr. 16,593 75

Fr. 2,425,312 50

16,593 75

4° *Chaque compagnie active est forte de :*

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 tambour et cornet	0 81	1 62
41 fusiliers	0 70	28 70

$55 \times 18 \times 12 = 11,880.$

Fr. 46 18

Fr. 46 18 $\times 365 =$ fr. 16,853 70 $\times 12 =$. . fr. 305,402 60

Surplus de solde aux grenadiers et voltigeurs . . 2,693 70

5° *La compagnie d'école compte en solde :*

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
2 — moniteurs	1 99	3 98
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
2 tambour et cornet	0 81	1 62
8 élèves tambours et cornets	0 70	5 60

$20 \times 12 = 240.$

Fr. 24 88

Fr. 24 88 $\times 365 =$ fr. 9,081 20

6° *La compagnie de dépôt compte en solde :*

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 tambour et cornet	0 81	1 62

$22 \times 12 = 264.$

Fr. 26 34

Fr. 26 34 $\times 365 =$ fr. 9,614 10

Total de la solde journalière par régiment . . . 341,385 33

Fr. 341,385 33 $\times 12 =$ 4,096,624 20

Total général pour les 12 régiments d'infanterie . . fr. 6,521,936 70

*Le 1^{er} régiment de carabiniers se compose d'un état-major, de 4 bataillons à 6 compagnies
et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.*

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel	5,900	»	5,900	»
5 majors	5,050	»	25,250	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700	»	3,700	»
1 — quartier-maitre —	3,700	»	3,700	»
3 lieutenants adjudants-majors	2,300	»	6,900	»
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000	»	2,000	»
1 lieutenant officier-payeur	2,300	»	2,300	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 officier d'armement	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
3 — — de 2 ^e —	2,800	»	7,500	»

22

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 3,100	»
1 lieutenant	1,900	»
1 sous-lieutenant	1,600	»
3 × 26 = 78.	Fr. 6,600	»

Fr. 6,600 × 26 = fr. 171,600

251,000

A réduire 1/2 % pour médicaments. 1,255

Total du traitement des officiers 249,745

3^o Le petit état-major est formé de :

5 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	4,945 75
1 sergent-major secrétaire	1 99	726 53
1 sergent-cornet	1 97	719 05
1 maître armurier	1 99	726 53
2 — tailleur et cordonnier	0 92	071 60
14 musiciens d'état-major	» »	8,144 »
4 caporaux-cornets	1 13	1,649 80

29

Fr. 17,582 90

Fr. 249,745

17,582 90

4^o Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 82
2 cornets	0 81	1 62
51 chasseurs	0 70	35 70
63 × 24 = 1,560.	Fr. 53 18	

Fr. 53 18 × 363 = fr. 19,410 70

Surplus de solde aux carabiniers de 1^{re} classe. 12,212 90

5^o La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
2 — moniteurs	1 99	3 98
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
2 cornets	0 81	1 62
8 élèves cornets	0 70	5 60
20	Fr. 24 88	

Fr. 24 88 × 363 = fr. 9,081 20

6^o La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62

22

Fr. 26 34

Fr. 26 34 × 363 = fr. 9,614 10

Total de la solde journalière. fr. 514,547 90.

Total général pour le 1^{er} régiment de carabiniers. fr. 764,002 90

Les 2^{me} et 3^{me} régiments de chasseurs à pied se composent chacun d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400	7,400
1 lieutenant-colonel	5,900	5,900
4 majors	5,000	20,000
1 capitaine adjudant-major de 2 ^e classe	3,500	3,500
1 — quartier-maître —	3,500	3,500
2 lieutenants adjudants-majors	2,500	4,600
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000	2,000
1 lieutenant officier-payeur	2,500	2,500
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	2,000
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500	3,500
1 officier d'armement	1,900	1,900
1 médecin de régiment	4,200	4,200
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	5,350	5,350
2 — — de 2 ^e —	2,500	5,000

19 × 2 = 38.

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 5,100	5,100
1 lieutenant	1,900	1,900
1 sous-lieutenant	1,600	1,600

3 × 40 = 120.

Fr. 6,600

Fr. 6,600 × 20 = 132,000

Par régiment. fr. 200,750

Fr. 200,750 × 2 = 401,500

A déduire 1/2 % pour médicaments. 2,007 50

Total du traitement des officiers. 399,492 50

3^o Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	3,956 60
1 sergent-major secrétaire	1 99	726 35
1 sergent-cornet	1 07	719 03
1 maître armurier	1 99	726 35
2 — tailleur et cordonnier	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major	» »	8,144 »
3 caporaux-cornets	1 13	1,237 35

26 × 2 = 52.

Fr. 16,181 50

Fr. 399,492 50

16,181 50

4^o Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 cornets	0 81	1 62
41 chasseurs	0 70	28 70

55 × 18 × 2 = 1,980.

Fr. 46 18

Fr. 46 18 c² × 365 = fr. 16,855 70 c² × 18 = 303,402 60

Surplus de solde aux carabiniers. 2,693 70

5^o La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
2 — moniteurs	1 99	3 98
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
2 cornets	0 81	1 62
8 élèves cornets	0 70	5 60

20 × 2 = 40.

Fr. 24 88

Fr. 24 88 c² × 365 = 9,081 20

6^o La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62

22 × 2 = 44.

Fr. 26 34

Fr. 26 34 c² × 365 = 9,614 10

Total de la solde journalière par régiment. 340,972 90

Fr. 340,972 90 c² × 2 = 681,945 80

TOTAL GÉNÉRAL pour les 2^e et 3^e rég. de chasseurs à pied fr. 1,081,438 50

Le cadre de réserve comprend :

16 capitaines de 1 ^{re} classe, au traitement annuel de	2,200 »	35,200 »
16 capitaines de 2 ^e classe	1,953 33	30,953 28
32 lieutenants	1,266 67	40,533 44
64		106,686 72

A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 533 35

Reste fr. 106,155 39

COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE SOUS-OFFICIERS :

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe à	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant	1,900 »	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »	1,600 »
3		6,800 »

A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 54 »

Reste fr. 6,766 »

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de	2 50	850 50
6 sergents	1 80	5,942 »
1 fourrier	1 80	657 »
60 sous-officiers	1 40	30,660 »
2 tambours	1 40	1,022 »
70		37,120 50

TOTAL GÉNÉRAL fr. 43,896 50

UNE COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE FUSILIERS EST FORMÉE DE :

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe, au traitement de . fr.	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant	1,900 »	1,900 »
2 sous-lieutenants	1,600 »	3,200 »
4 × 2 = 8 .		8,400 »

Fr. 8,400 × 2 = 16,800 »

A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 84 »

Reste fr. 16,716 »

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de	1 90	1 90
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
16 caporaux	0 92	14 72
2 tambours	0 81	1 62
100 fusiliers	0 70	70 »
124 × 2 = 248.		96 68

Fr. 96 68 c^s × 565 = fr. 53,288 20 c^s × 2 = . . 70,576 40

TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies. fr. 87,292 40

La division de discipline se compose d'un état-major et de deux compagnies.

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 major à	fr. 5,050 »	5,050 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »

2

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 3,500 »	3,500 »
2 lieutenants à	fr. 1,900 »	3,800 »
2 sous-lieutenants	1,600 »	3,200 »

5 × 2 = 10. Fr. 10,500 »

Fr. 10,500 × 2 = 20,600 »

27,650 »

A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 158 25

TOTAL du traitement des officiers fr. 27,511 75

3^o Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major à	2 04	2 04
8 sergents	1 72	13 76
1 fourrier	1 72	1 72
12 caporaux	0 97	11 64
2 tambours	0 81	1 62
200 soldats	0 55	106 »

224 × 2 = 448. Fr. 136 78

Fr. 136 78 c^s × 565 = fr. 49,924 70 c^s × 2 = . . 99,849 40

TOTAL GÉNÉRAL pour la division de discipline . . fr. 127,361 15

COMPAGNIE D'ENFANTS DE TROUPE.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 3,500 »	3,500 »
2 lieutenants	1,900 »	3,800 »
2 sous-lieutenants	1,600 »	3,200 »
5		10,500 »

A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 51 50

Reste fr. 10,248 50

TROUPE.

1 sergent-major	1 90	726 35
20 sergents	1 67	12,191 »
1 fourrier	1 67	609 55
4 caporaux	0 92	1,545 20
1 caporal tambour	1 15	412 45
6 tambours	0 81	1,775 90
1 caporal tambour (enfant)	0 65	257 25
16 caporaux	0 65	3,796 »
4 tambours	0 60	876 »
479 enfants	0 55	96,159 25

118,124 95

55 + 500 = 555.

TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe fr. 128,575 45

RÉCAPITULATION *de l'effectif*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES.	Total.
Régiment de grenadiers	20	60	80
Douze régiments d'infanterie.	240	720	960
Régiment de carabiniers	22	78	100
2 ^{me} et 5 ^{me} chasseurs à pied	58	120	158
Cadre de réserve	"	64	64
Compagnie sédentaire de sous-officiers	"	3	3
Deux compagnies sédentaires de fusiliers	"	8	8
Division de discipline	2	10	12
Compagnie d'enfants de troupe	"	5	5
TOTAL.	522	1,068	1,500
Augmentation résultant de l'année bissextile			

Enfants de troupe

des troupes d'infanterie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.					MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES ACTIVES.	COMPAGNIES D'ÉCOLE.	COMPAGNIES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	Total.
26	1,170	20	22	1,238	202,432 75	409,611 15	612,043 90
324	11,880	240	264	12,708	2,425,512 50	4,096,624 20	6,521,936 70
29	1,560	20	22	1,631	249,745 "	514,547 90	764,092 90
52	1,980	40	44	2,116	599,492 50	681,945 80	1,081,438 30
"	"	"	"	"	106,153 59	"	106,153 59
"	70	"	"	70	6,766 "	37,120 50	43,886 50
"	248	"	"	248	16,716 "	70,576 40	87,292 40
"	448	"	"	448	27,511 75	99,849 40	127,361 15
"	55	"	"	55	10,248 50	118,124 95	128,373 45
451	17,389	520	552	18,492	3,544,558 59	6,028,200 50	9,472,558 69
.....					"	16,158 62	16,158 62
.....	500			500	3,544,558 59	6,044,358 92	9,488,717 51

CAVALERIE.

Les deux régiments de chasseurs à cheval et les deux régiments de lanciers se composent chacun d'un état-major, de six escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel	6,500 »	6,500 »
5 majors	5,500 »	10,500 »
1 capitaine en second adjudant-major	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant adjudant-major	5,550 »	5,550 »
1 capitaine en second instructeur	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e cl., au traitement moyen de	5,500 »	5,500 »
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de	2,150 »	2,150 »
1 capitaine administrateur d'habillement.	5,500 »	5,500 »
1 lieutenant porte-étendard	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe.	5,550 »	5,550 »
1 — — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	5,550 »	5,550 »
1 — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 — de 3 ^e —	1,800 »	1,800 »
18 × 4 = 72.		Fr. 72,827 »

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant à	4,650 »	
1 — en second	5,800 »	
2 lieutenants à	2,950 »	5,900 »
2 sous-lieutenants à	2,500 »	5,000 »
6 × 24 = 144.		Fr. 19,550 »

Fr. 19,550 × 6 = fr. 116,100

TOTAL du traitement des officiers par régiment . fr. 188,650

Fr. 188,650 × 4 = fr. 754,600

A déduire 1/2 % pour médicaments. 5,775

Reste pour le traitement des officiers des 4 régiments . fr. 750,827

3° Le petit état-major est formé de :

3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	5,197 40
1 trompette-major	2 20	835 85
1 — brigadier	1 88	686 20
1 maître armurier	2 52	912 80
5 maîtres tailleur, sellier et bottier	0 99	4,081 05
9 × 4 = 36.		Fr. 6,725 50

Fr. 750,827 »

6,725 50

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde jour- nalière de fr.	2 52	2 52
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
12 brigadiers	1 20	14 40
3 trompettes	1 67	5 01
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98
86 chasseurs ou lanciers	0 99	85 14
111 × 24 = 2,664.		Fr. 125 68

Fr. 125 68 × 365 = fr. 45,145 20 × 6 = . fr. 270,839 20

5° Le cadre de dépôt comprend en solde :

1 maréchal-des-logis-chef. fr.	2 52	2 52
4 maréchaux-des-logis.	2 09	8 36
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
6 × 4 = 24.		Fr. 12 97

Fr. 12 97 × 365 = fr. 4,734 05

TOTAL de la solde journalière par régiment . fr. 282,516 55

Fr. 282,516 55 × 4 = fr. 1,120,066 20

* TOTAL GÉNÉRAL pour les quatre régiments. . . 1,880,095 20

Les deux régiments de cuirassiers se composent chacun d'un état-major, de quatre escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement annuel de . . . fr.	8,400	>	8,400	>
1 lieutenant-colonel	6,500	>	6,500	>
2 majors	5,500	>	11,000	>
1 capitaine en second adjudant-major	4,200	>	4,200	>
1 lieutenant adjudant-major	5,550	>	5,550	>
1 capitaine en second instructeur	4,200	>	4,200	>
1 — quartier-maitre de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,500	>	3,500	>
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de	2,150	>	2,150	>
1 capitaine administrateur d'habillement	5,500	>	5,500	>
1 lieutenant porte-étendard	2,950	>	2,950	>
1 médecin de régiment	4,200	>	4,200	>
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	5,550	>	5,550	>
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	5,550	>	5,550	>
1 — de 3 ^e —	1,800	>	1,800	>
15 X 2 = 30.			Fr. 62,050	>

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant	4,650	>
1 — en second	3,800	>
2 lieutenants à fr.	2,950	> 5,900
2 sous-lieutenants	2,500	> 5,000
6 X 8 = 48.		Fr. 19,350

Fr. 19,350 X 4 = 77,400 >

Par régiment fr. 139,450 >

Fr. 139,450 X 2 = 278,900 >

A déduire 1/2 % pour médicaments 1,594 50

Reste pour traitement des officiers des 2 régiments . fr. 277,305 50

3° Le petit état-major est formé de :

2 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	2,151 60
1 trompette-major	2 99	855 85
1 — brigadier	1 88	686 20
1 maitre armurier	2 52	919 80
3 — tailleur, bottier et sellier	0 99	1,084 05
8 X 2 = 16.		Fr. 5,637 50

Fr. 277,305 50

5,637 50

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 52	2 52
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
12 brigadiers	1 20	14 40
3 trompettes	1 67	5 01
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98
105 cavaliers	0 99	105 95
150 X 8 = 1,040.		Fr. 112 49

Fr. 112 49 X 365 = fr. 52,008 85 c⁵ X 4 = 208,035 50

5° Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 52	2 52
4 maréchaux-des-logis	2 09	8 36
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
6 X 2 = 12.		Fr. 12 97

Fr. 12 97 c⁵ X 365 = fr. 4,734 05

Solde journalière par régiment fr. 218,426 95

Fr. 218,426 95 c⁵ X 2 = 436,853 90

Total général pour les deux régiments . . . fr. 714,359 40

Le régiment des guides se compose d'un état-major, de six escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° *L'état-major comprend en officiers :*

1 colonel, au traitement de	fr. 8,400	»	8,400	»
1 lieutenant-colonel	6,300	»	6,300	»
3 majors	5,300	»	16,500	»
1 capitaine en second adjudant-major	4,200	»	4,200	»
1 lieutenant adjudant-major	3,350	»	3,350	»
1 capitaine en second instructeur	4,200	»	4,200	»
1 — quartier-maitre de 2 ^e classe	3,300	»	3,300	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 lieutenant porte-étendard	2,950	»	2,950	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 — — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»
1 — de 3 ^e —	1,800	»	1,800	»
18	Fr.		72,200	»

2° *Chaque escadron compte en officiers :*

1 capitaine commandant	fr. 4,650	»
1 — en second	3,800	»
2 lieutenants à	fr. 2,950	» 5,900
2 sous-lieutenants	2,500	» 5,000
6 × 6 = 36.	Fr.	19,350

Fr. 19,350 × 6 = fr. 116,100 »

188,300 »

A débours 1/2 % pour médicaments 941 50

Total du traitement des officiers fr. 187,538 50

3° *Le petit état-major est formé de :*

3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 92	3,197 40
1 trompette-major	2 51	843 15
1 — brigadier	1 90	693 50
1 maître armurier	2 51	927 10
5 — tailleur, bottier et sellier	1 01	1,105 95
9	Fr.	6,767 10

Fr. 187,538 50

6,767 10

4° *Chaque escadron est fort de :*

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de	fr. 2 54	2 54
6 maréchaux-des-logis	2 11	12 66
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 11	2 11
12 brigadiers	1 22	14 64
3 trompettes	1 09	3 07
2 maréchaux-ferrants	1 01	2 02
86 cavaliers	1 01	86 86
111 × 6 = 666.	Fr.	125 90

Fr. 125 90 × 365 = fr. 45,953 50 × 6 = fr. 275,721 »

5° *Le cadre de dépôt compte en solde :*

1 maréchal-des-logis chef	2 54	2 54
4 maréchaux-des-logis	2 11	8 44
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 11	2 11
6	Fr.	13 09

Fr. 13 09 × 365 = fr. 4,777 85

Total de la solde journalière 287,265 95

Total général pour le régiment fr. 474,621 45

RÉCAPITULATION de l'effectif des troupes de cavalerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.			SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
	États-majors.	Escadrons.	TOTAL.	Petits états-majors.	Escadrons.	Cadres de dépôt.	TOTAL.	du TRAITEMENT des officiers.	de la solde et HABILLEMENT de la troupe.	TOTAL.
2 régiments de chasseurs à cheval et 2 de lanciers.	72	144	216	56	2,664	24	2,720	750,827	" 1,129,206 20	1,880,033 20
2 régiments de cuirassiers.	50	48	78	16	1,040	12	1,068	277,505 50	436,853 90	714,359 40
Régiment des guides . . .	18	56	54	9	666	6	681	187,358 50	287,265 95	474,624 45
Total . . .	120	288	348	81	4,370	42	4,475	1,215,691	" 1,855,386 05	3,060,077 05
Augmentation résultant de l'année bissextile . . .								"	5,077 77	5,077 77
								1,215,691	" 1,858,463 82	3,074,154 82

ARTILLERIE.

Le 1^{er} régiment d'artillerie se compose d'un état-major, de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.

1^o L'état-major comprend en officiers :			
1 colonel, au traitement de	fr. 8,400	»	8,400
1 lieutenant-colonel.	6,500	»	6,500
3 majors	5,500	»	16,500
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,650	»	4,650
1 lieutenant —	5,550	»	5,550
1 capitaine-instructeur de 1 ^{re} classe	4,650	»	4,650
1 — quartier-maître de 2 ^e classe	5,500	»	5,500
1 lieutenant officier-payeur	2,500	»	2,500
1 capitaine administrateur d'habillement	5,500	»	5,500
1 médecin de régiment.	4,200	»	4,200
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	5,550	»	5,550
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe.	5,550	»	5,550
1 — de 2 ^e —	2,500	»	2,500
15	Fr. 65,150	»	
2^o Chaque batterie à cheval compte en officiers :			
1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,650	»	
1 — de 2 ^e —	5,800	»	
2 lieutenants à fr. 2,950	»	5,900	
2 sous-lieutenants	2,500	»	5,000
6 × 4 = 24.	Fr. 19,550	»	
Fr. 19,550 × 4 =	fr. 77,400	»	
3^o Chaque batterie de siège compte en officiers :			
1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200	»	
1 lieutenant	2,500	»	
1 sous-lieutenant	2,100	»	
3 × 6 = 18.	Fr. 8,800	»	
Fr. 8,800 × 6 =	fr. 52,800	»	
	196,550	»	
A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.			981 75
TOTAL du traitement des officiers.	fr. 195,568 25		
4^o Le petit état-major est formé de :			
2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 92	5 84	
1 maréchal-des-logis-chef artificier	2 52	2 52	
1 trompette-major	2 24	2 24	
1 — brigadier.	1 88	1 88	
1 maître armurier	2 20	2 20	
5 — tailleur, cordonnier et sellier	0 92	2 76	
2 ouvriers selliers avec rang de soldat.	1 09	2 18	
11	Fr. 19 62		
Fr. 19 62 c³ × 565 =	fr. 7,161 50		

Fr. 195,568 25

7,161 50

5^o Chaque batterie à cheval est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de	fr. 2 52	2 52
1 adjudant de batterie	2 52	2 52
8 maréchaux-des-logis	2 09	16 72
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
8 brigadiers.	1 20	9 60
4 — artificiers	1 09	4 36
5 trompettes	1 67	5 01
4 ouvriers sellier, charron, forgeron et charpentier.	1 09	4 36
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98
16 canonniers de 1 ^{re} classe	1 04	16 64
72 — de 2 ^e —	0 99	71 28

120 × 4 = 480.

Fr. 137 08

Fr. 137 08 c³ × 565 = fr. 50,034 20 c³ × 4 = . fr. 200,136 80**6^o Chaque batterie de siège est forte de :**

1 maréchal-des-logis-chef	fr. 2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis	1 88	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6 brigadiers	1 15	6 78
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes	1 56	3 12
5 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	5 06
8 canonniers de 1 ^{re} classe	0 92	7 36
37 — de 2 ^e —	0 81	29 97
66 × 6 = 396.	Fr. 67 69	

Fr. 67 69 c³ × 565 = fr. 24,706 85 c³ × 6 = . fr. 148,241 10**7^o Le cadre de dépôt compte en solde :**

1 maréchal-des-logis-chef	fr. 2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis	1 88	7 52
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6	Fr. 11 60	

Fr. 11 60 c³ × 565 = fr. 4,254 »

Total de la solde journalière. fr. 559,775 20

TOTAL GÉNÉRAL pour le 1^{er} régiment. fr. 555,141 45

Les 2^e, 3^e et 4^e régiments d'artillerie se composent chacun d'un état-major, de 5 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.

1^e L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	8,400
1 lieutenant-colonel.	6,500	6,500
3 majors	5,500	16,500
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,650	4,650
1 lieutenant —	3,550	3,550
1 capitaine instructeur de 1 ^{re} classe.	4,650	4,650
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,566 67	3,566 67
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de	2,100	2,100
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	3,300
1 médecin de régiment	4,200	4,200
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe.	3,350	3,350
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,350	3,350
1 — de 2 ^e —	2,500	2,500
45 X 3 = 45.		Fr. 66,216 67

2^e Chaque batterie montée compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe	4,650	
1 — de 2 ^e —	3,800	
3 { 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant par batterie paire, à . . . fr. 2,950 } 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants par batterie impaire . . . 2,500 }	8,150	
5 X 15 = 75.		Fr. 16,580

$$\text{Fr. } 16,580 \times 5 = \text{fr. } 82,900$$

3^e Chaque batterie de siège compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200
1 lieutenant	2,500
1 sous-lieutenant	2,100
3 X 18 = 54.	Fr. 8,800

$$\text{Fr. } 8,800 \times 6 = \text{fr. } 52,800$$

$$\text{Par régiment. fr. } 201,916 67$$

$$\text{Fr. } 201,916 67 \times 3 = \text{fr. } 605,750$$

$$\text{A déduire } \frac{1}{2} \% \text{ pour médicaments . . . } 3,028 75$$

$$\text{Total du traitement des officiers. . . fr. } 602,721 25$$

4^e Le petit état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	5 84
1 maréchal-des-logis-chef artificier	2 41	2 41
1 trompette-major.	2 24	2 24
1 — brigadier	1 88	1 88
1 maître armurier.	2 20	2 20
3 — tailleur, cordonnier et sellier	0 92	2 76
1 ouvrier sellier avec rang de soldat.	1 02	1 02
10 X 3 = 30.		Fr. 48 35

$$\text{Fr. } 48 35 \times 365 = \text{fr. } 6,697 75$$

Fr. 602,721 25

6,697 75

5^e Chaque batterie montée est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 41	2 41
8 maréchaux-des-logis	1 99	15 92
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 99	1 99
6 brigadiers.	1 20	7 20
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes	1 56	3 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	3 06
1 maréchal-ferrant.	0 92	0 92
8 canonniers de 1 ^{re} classe	0 92	7 36
22 — de 2 ^e —	0 81	17 82
26 conducteurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe	0 99	25 74

$$80 \times 15 = 1,200. \quad \text{Fr. } 87 58$$

$$\text{Fr. } 87 58 \times 365 = \text{fr. } 31,966 70 \times 5 = \text{fr. } 159,833 50$$

6^e Chaque batterie de siège est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef	2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis	1 88	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6 brigadiers.	1 13	6 78
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes.	1 56	3 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	3 06
8 canonniers de 1 ^{re} classe	0 92	7 36
37 — de 2 ^e —	0 81	29 97

$$66 \times 18 = 1,188. \quad \text{Fr. } 67 69$$

$$\text{Fr. } 67 69 \times 365 = \text{fr. } 24,706 85 \times 6 = \text{fr. } 148,241 10$$

7^e Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef. fr.	2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis.	1 88	7 52
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88

$$6 \times 3 = 18. \quad \text{Fr. } 11 60$$

$$\text{Fr. } 11 60 \times 365 = \text{fr. } 4,234$$

$$\text{Solde journalière par régiment. . fr. } 319,006 55$$

$$\text{Fr. } 319,006 55 \times 3 = \text{fr. } 957,019 05$$

$$\text{TOTAL GÉNÉRAL pour les trois régiments. . fr. } 4,559,740 50$$

L'escadron du train d'artillerie se compose de deux compagnies.

1° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	4,225	»
3 { 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants pour la 1 ^{re} compagnie, à. fr. 2,950 » 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant pour la 2 ^e comp., à . 2,500 » }	8,175	»
4 × 2 = 8.	Fr.	12,400
Fr. 12,400 × 2 = fr.	24,800	»
A déduire 1/2 % pour médicaments.	124	»
Total du traitement des officiers fr.	24,676	»

2° La force d'une compagnie est de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 50	2 30
8 maréchaux-des-logis	2 07	16 56
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 07	2 07
6 brigadiers	1 20	7 20
2 trompettes	1 65	3 30
1 maréchal-ferrant ou sellier, solde moyenne de	1 04	1 04
42 soldats	0 90	41 58
61 × 2 = 122.	Fr.	74 25
Fr. 74 25 c ⁵ × 365 = fr. 27,101 25 c ⁵ × 2 = fr.	54,202 50	
Total général pour l'escadron du train. fr.	78,878 50	

Compagnie de pontonniers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200	»
1 — de 2 ^e —	3,350	»
2 lieutenants à fr.	2,500	5,000
2 sous-lieutenants à	2,100	4,200
6	Fr.	16,750
A déduire 1/2 % pour médicaments.	83 75	
Reste fr.	16,666 25	

TRoupES.

1 maréchal-des-logis-chef à fr.	2 39	2 30
1 — — constructeur	2 39	2 39
10 maréchaux-des-logis	2 07	20 70
1 — — fourrier	2 07	2 07
10 brigadiers	1 50	15 00
2 trompettes	1 54	3 08
20 maîtres-ouvriers	1 20	24 00
20 pontonniers de 1 ^{re} classe	1 04	20 80
65 — de 2 ^e —	0 93	60 45
130	Fr.	148 88
Fr. 148 88 c ⁵ × 365 = fr.	54,341 20	
Total général fr.	71,007 45	

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants à	fr. 2,100 » 4,200 »

4	Fr. 10,900 »
---	--------------

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	54 50
---	-------

RESTE.	fr. 10,845 50
----------------	---------------

TROUPES.

1 maréchal-des-logis-chef.	fr. 2 72	2 72
4 maréchaux-des-logis.	2 30	9 20
1 — — fourrier.	2 30	2 30
6 brigadiers	1 23	7 38
2 trompettes.	1 56	3 12
20 canonniers-ouvriers de 1 ^{re} classe	1 15	22 60
30 — — de 2 ^e —	0 92	27 60
18 — — de 3 ^e —	0 81	14 58

82	Fr. 89 50
----	-----------

Fr. 89 50 c ^x 365 =	fr. 32,667 50
--	---------------

TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 43,515 »
------------------------	--------------

Compagnie d'ouvriers armuriers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants à	fr. 2,100 » 4,200 »

4	Fr. 10,900 »
---	--------------

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	54 50
---	-------

RESTE.	fr. 10,845 50
----------------	---------------

TROUPES.

1 maréchal-des-logis-chef à	fr. 2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis	1 88	7 52
1 — — fourrier.	1 88	1 88
6 brigadiers	1 15	6 78
2 trompettes	1 56	3 12
10 canonniers de 1 ^{re} classe (élèves armuriers)	0 92	9 20
122 canonniers de 2 ^e classe (ouvriers armuriers)	0 81	98 82
24 artificiers de 1 ^{re} classe.	0 92	22 08
24 — — 2 ^e —	0 81	19 44

194	Fr. 171 04
-----	------------

Fr. 171 04 c ^x 365 =	fr. 62,429 60
---	---------------

TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 75,275 10
------------------------	---------------

Cadre des officiers de la compagnie sédentaire d'artificiers.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 — de 2 ^e —	3,550 »
1 lieutenant	2,500 »
1 sous-lieutenant	2,100 »

4	Fr. 12,150 »
---	--------------

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	60 75
---	-------

RESTE.	fr. 12,089 25
----------------	---------------

RÉCAPITULATION *de l'effectif*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	Total.
1 ^{er} régiment d'artillerie	15	42	57
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiment d'artillerie.	45	129	174
Escadron du train d'artillerie	"	8	8
Compagnie de pontonniers	"	6	6
— d'ouvriers d'artillerie	"	4	4
— — armuriers.	"	4	4
— — sédentaire d'artificiers	"	4	4
Totaux. fr.	60	197	257
Augmentation résultant de l'année bissextile.			

des troupes d'artillerie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	CADRES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	de la solde ET HABILLEMENT DE LA TROUPE.	Total.
11	876	6	893	195,368 25	559,773 20	555,141 45
30	2,588	18	2,456	602,721 25	957,019 05	1,559,740 30
"	122	"	122	24,676 "	54,202 50	78,878 50
"	130	"	130	16,666 25	54,541 20	71,007 45
"	82	"	82	10,845 50	52,667 50	43,513 "
"	104	"	104	10,845 50	62,429 60	73,275 10
"	"	"	"	12,080 25	"	12,080 25
41	3,702	24	3,857	873,212 "	1,520,453 05	2,393,645 05
.....				"	4,165 57	4,165 57
				873,212 "	1,524,508 62	2,397,810 62

GÉNIE.

Le régiment du génie se compose d'un état-major et de 10 compagnies.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 8,400	"
1 lieutenant-colonel	6,500	"
2 majors à	fr. 5,500	" 11,000
1 capitaine-adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,200	"
1 lieutenant —	2,900	"
1 capitaine quartier-maître de 2 ^e classe	3,500	"
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	"
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500	"
1 médecin de régiment	4,200	"
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	"
11	Fr. 48,950	"

2° Chaque compagnie compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200	"
1 — de 2 ^e —	3,550	"
1 lieutenant	2,500	"
1 sous-lieutenant	2,100	"
4 × 10 = 40.	Fr. 12,150	"
Fr. 12,150 × 10 =	fr. 121,500	"
	Fr. 170,450	"
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	852 25	
TOTAL du traitement des officiers.	fr. 169,597 75	

Fr. 169,597 75

3° Le petit état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde		
journalière de	fr. 2 92	5 84
1 tambour-major	2 20	2 20
1 caporal-tambour	1 34	1 34
1 maître armurier	2 20	2 20
2 — tailleur et cordonnier.	1 15	2 26
7	Fr. 13 95	

Fr. 13 95 c × 365 = fr. 5,084 45

4° Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major à	fr. 2 20	2 20
5 sergents.	1 90	9 95
1 sergent-fourrier	1 99	1 99
6 caporaux	1 15	6 78
2 tambours	0 92	1 84
15 maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs		
de 1 ^{re} classe	0 92	15 80
36 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe.	0 81	29 16
66 × 10 = 660.	Fr. 65 72	

Fr. 65 72 c × 365 = fr. 23,987 80 c × 10 = fr. 239,878 "

Fr. 244,962 45

Augmentation résultant de l'année bissextile. 671 15

TOTAL de la solde journalière. fr. 245,635 58

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment. fr. 415,251 53

Récapitulation de l'effectif.

Officiers.	{	État-Major . . 11	} 51
		Compagnies . . 40	
Sous-officiers et sold ^{ts}	{	Petit état-major. 7	} 667
		Compagnies . . 660	

